

A.P.A.T.G.



ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DE TARN-ET-GARONNE
AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Mr LAGARDE Nicolas
SECRÉTAIRE



Mr CABE Alain
PRÉSIDENT





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE
AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ANALYSE SAISON 2020 – 2021

- 1. Présentation APATG.**
- 2. Bilan général du piégeage 2020 – 2021.**
- 3. Répartition sur le département des piégeurs membres.**
- 4. Evolution des prises et moyenne par piégeur.**
- 5. Bilan des prises par espèces piégeables et non-piégeables.**
- 6. Analyse des prises pour chaque espèce, commune et type de piège.**
- 7. Analyse des déclarations de dégâts chiffrés par espèces piégeables.**
- 8. Analyse des déclarations de dégâts chiffrés par espèces non-piégeables.**



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Présentation APATG

L'APATG est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association.

Son siège social est situé à la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS de TARN et GARONNE, 53 avenue JEAN MOULIN 82000 Montauban.

Son conseil d'administration, validé par le Préfet de TARN-et-GARONNE en date du 07 JUILLET 2021 est le suivant :

Président :	Mr CABE Alain
Trésorier :	Mr DECLERCQ Benoit
Secrétaire :	Mr LAGARDE Nicolas
Vice-président :	Mr CAGNAC-ROUGES François
Trésorier adjoint :	Mr MOLINIE Jean-Pierre
Secrétaire adjoint :	Mr BERTRAND Jean-Philippe
Membre :	Mr COQUARD Michel
Membre :	Mr GOUIN Steve
Membre :	Mr ESTELLE Jean-Claude



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Notre association œuvre depuis 34 ans pour la régulation des ESOD⁽¹⁾ dans le TARN-ET-GARONNE.

Nous fédérons et défendons tous les piégeurs du département, leur apportons les informations sur la législation du piégeage et les différentes techniques utilisables.

Nos 172 adhérents bénévoles pour la saison à venir peuvent aider les agriculteurs, les particuliers confrontés à des nuisances, ou encore des collectivités territoriales ou fédérations (conventions pigeon de ville, ragondin), tout en respectant l'exigeante législation en vigueur (obligation de visite de tous les pièges chaque matin, à heure précise suivant le type).

Piéger ne veut pas dire éradiquer. Il est question de répondre à des nuisances ponctuelles ou saisonnières chez les particuliers et les agriculteurs.

Les espèces dites « Espèces Exotiques Envahissantes » qui font partie aussi des espèces à réguler (Ragondin, rat musqué...), entrent en concurrence avec les espèces locales et véhiculent des maladies (leptospirose, échinococcose alvéolaire...). Piéger c'est maintenir l'équilibre.

En complément des actions de régulation, l'association accompagne la FDC 82 pour la formation des piégeurs sur le département.

L'association participe également à de nombreuses manifestations sur le thème de la chasse et de la nature afin d'informer le grand public.

Nous nous sommes également dotés d'un site internet afin de rendre plus visible notre association et donner un point de contact central pour les jeunes générations.

(1) Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2. Bilan général du piégeage 2020 – 2021

Cette saison 2020 - 2021 a été marquée par deux périodes de confinement liées à la pandémie de la COVID-19 qui, malgré les autorisations de déplacement pour le piégeage, a sans nul doute rebuté certains à sortir ou bien à aller à la rencontre des victimes de dégâts. Deux mois et demie environ ou l'activité de piégeage a été au ralenti.

L'APATG a donc reçu au total **120** bilans (**23** de moins que l'année passée), pour un total de **173** adhérents (**19** de plus que l'année passée), à l'association pour cette dernière saison dont **6** qui résident dans un département limitrophe.

Sur ces **120** bilans, **6** piégeurs ont rendu un bilan de non-activité (**14** de moins que l'année passée), et **69** piégeurs adhérents n'ont pas rendu de bilan à l'APATG (**49** de plus que l'année passée), et **7** bilans proviennent de piégeurs non-adhérents (soit **114** bilans d'activité avérée de piégeurs adhérents à l'APATG).

Ces **114** bilans sont le fruit du travail de **98** piégeurs, que nous désignerons comme « **ACTIFS** ».

Ils ont œuvré sur **82** communes du département et le fruit de leurs actions a permis de collecter **286** déclarations de dégâts chiffrés.

De fait, après une augmentation de **15 % en 2019-2020**, l'APATG enregistre une nouvelle augmentation de **10 %** du nombre de déclarations de dégâts chiffrés pour un nombre de bilans inférieurs.

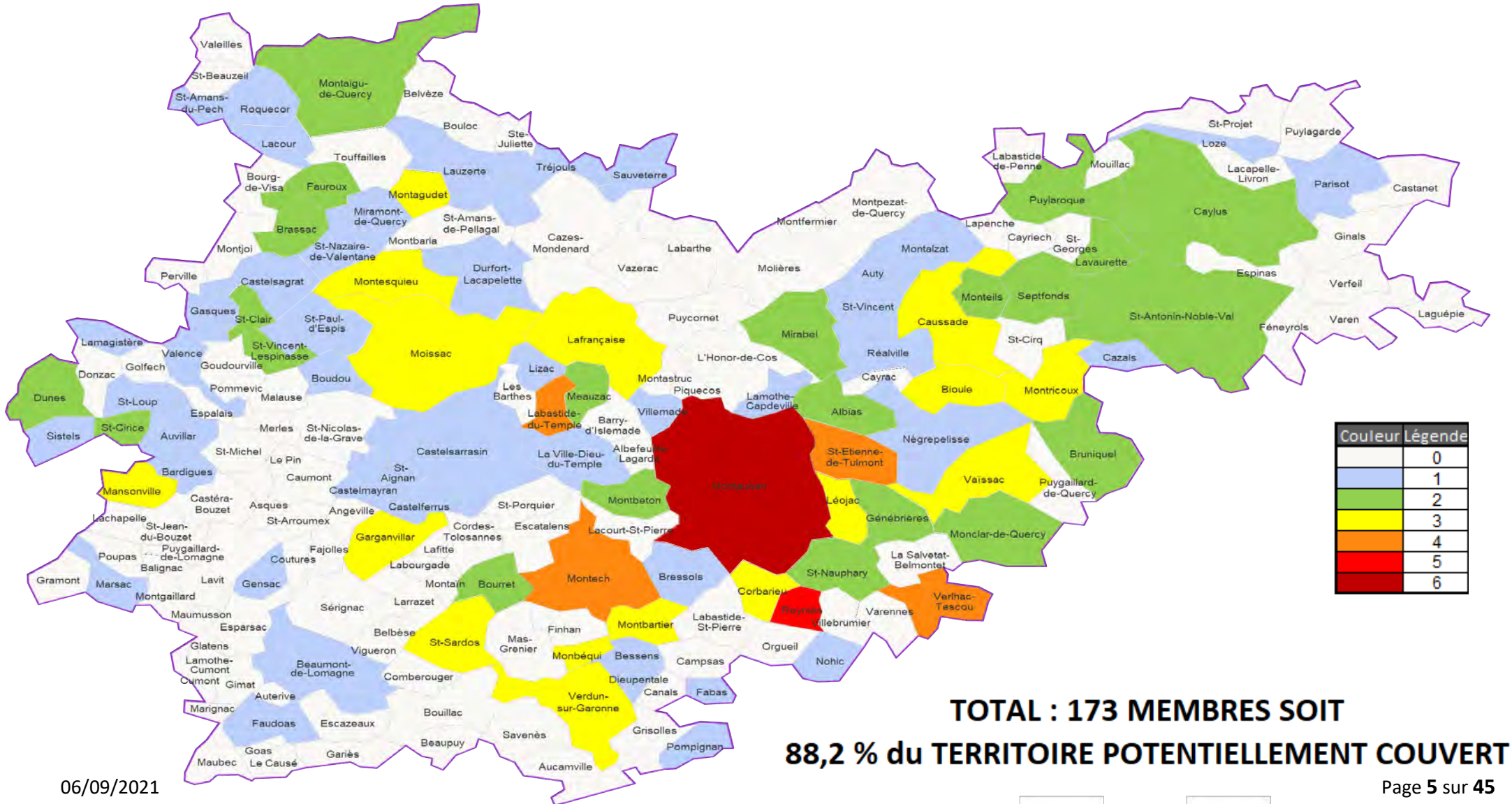
Le travail accompli reste encore une fois de bonne facture, car les captures, comme nous allons le voir, restent assez stables et ce malgré cette année si particulière. Ces deux années en dents de scie démontrent une augmentation significative des dégâts relevés.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3. Répartition sur le département des piégeurs membres



**TOTAL : 173 MEMBRES SOIT
88,2 % du TERRITOIRE POTENTIELLEMENT COUVERT**

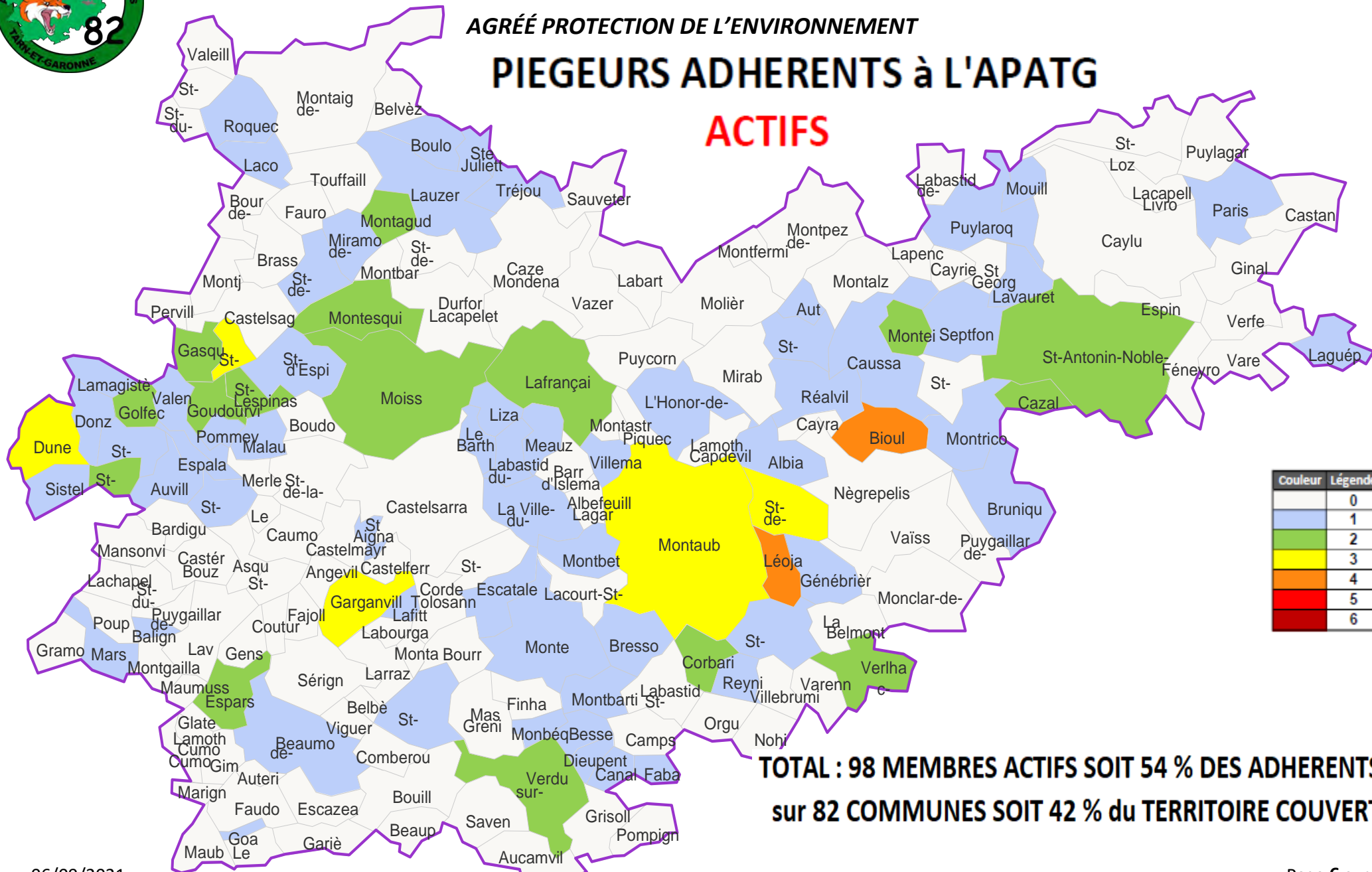


ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIEGEURS ADHERENTS à L'APATG

ACTIFS



**TOTAL : 98 MEMBRES ACTIFS SOIT 54 % DES ADHERENTS,
sur 82 COMMUNES SOIT 42 % du TERRITOIRE COUVERT**



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

4. Evolution des prises et moyenne par piégeur

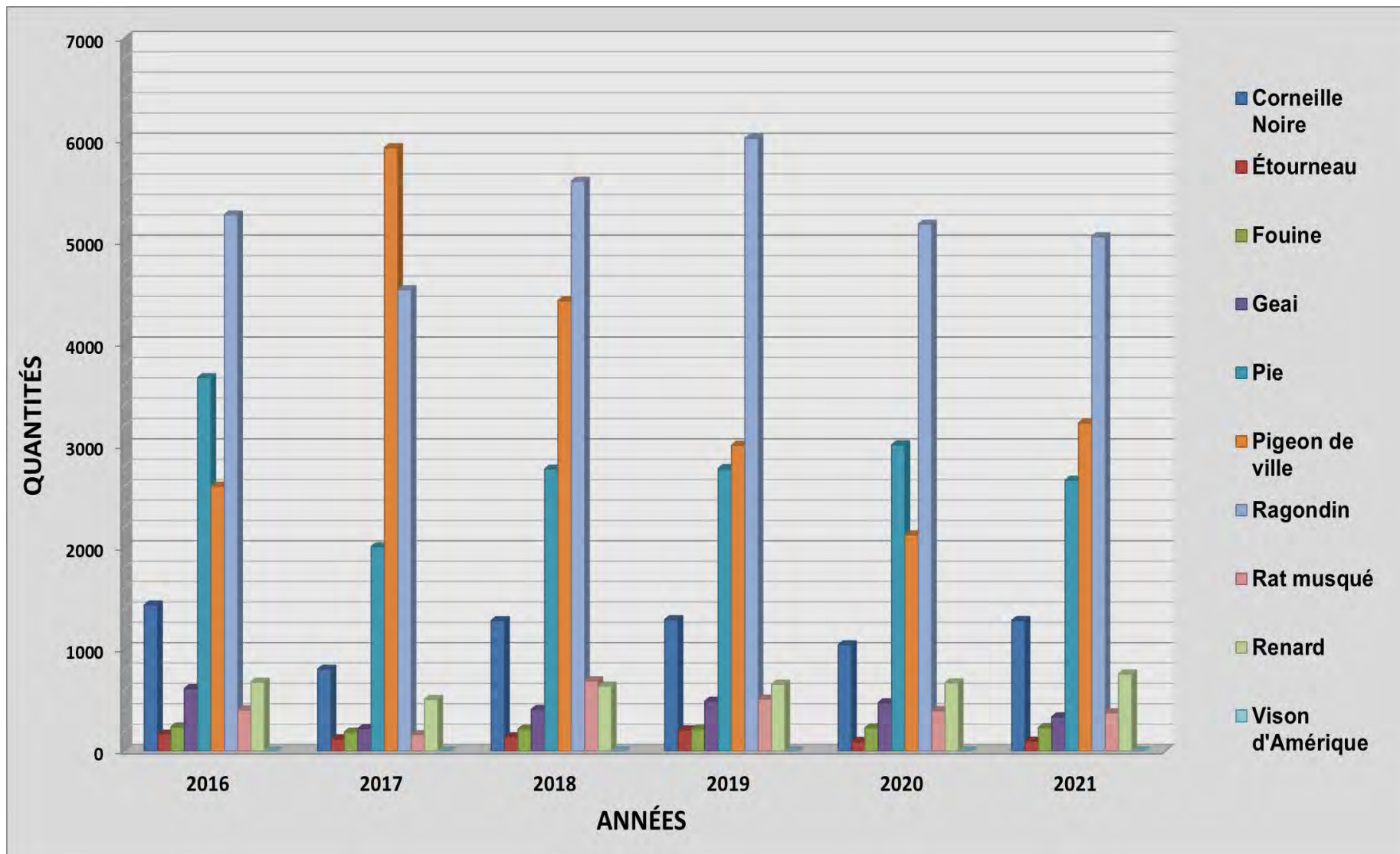
ANNEES	2	2	2	2	2	2
	0	0	0	0	0	0
ESPECES	1	1	1	1	2	2
	6	7	8	9	0	1
Corbeaux Freux	64	16	68	29	142	Insuffisant 326
Corneille Noire	1435	805	1282	1291	1043	Suffisant 1 283
Étourneau	167	121	141	208	96	Insuffisant 99
Fouine	237	187	215	216	228	Insuffisant 231
Geai	614	220	409	490	476	Insuffisant 336
Pie	3666	2007	2769	2774	3007	Suffisant 2 660
Pigeon de ville	2600	5925	4422	3003	2124	Suffisant 3 222
Ragondin	5264	4530	5595	6015	5174	Suffisant 5 050
Rat musqué	406	162	690	511	398	Insuffisant 377
Renard	678	508	640	657	670	Suffisant 758
Vison d'Amérique	1	2	6	4	2	Insuffisant 2
Nb de communes	76	65	72	77	83	En diminution 82
Nb de Piégeurs	108	77	91	91	100	En diminution 98
Nb de Bilans	122	85	105	109	122	En diminution 114

- Insuffisant
- ✓ Suffisant
- En augmentation
- En diminution
- Stable



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

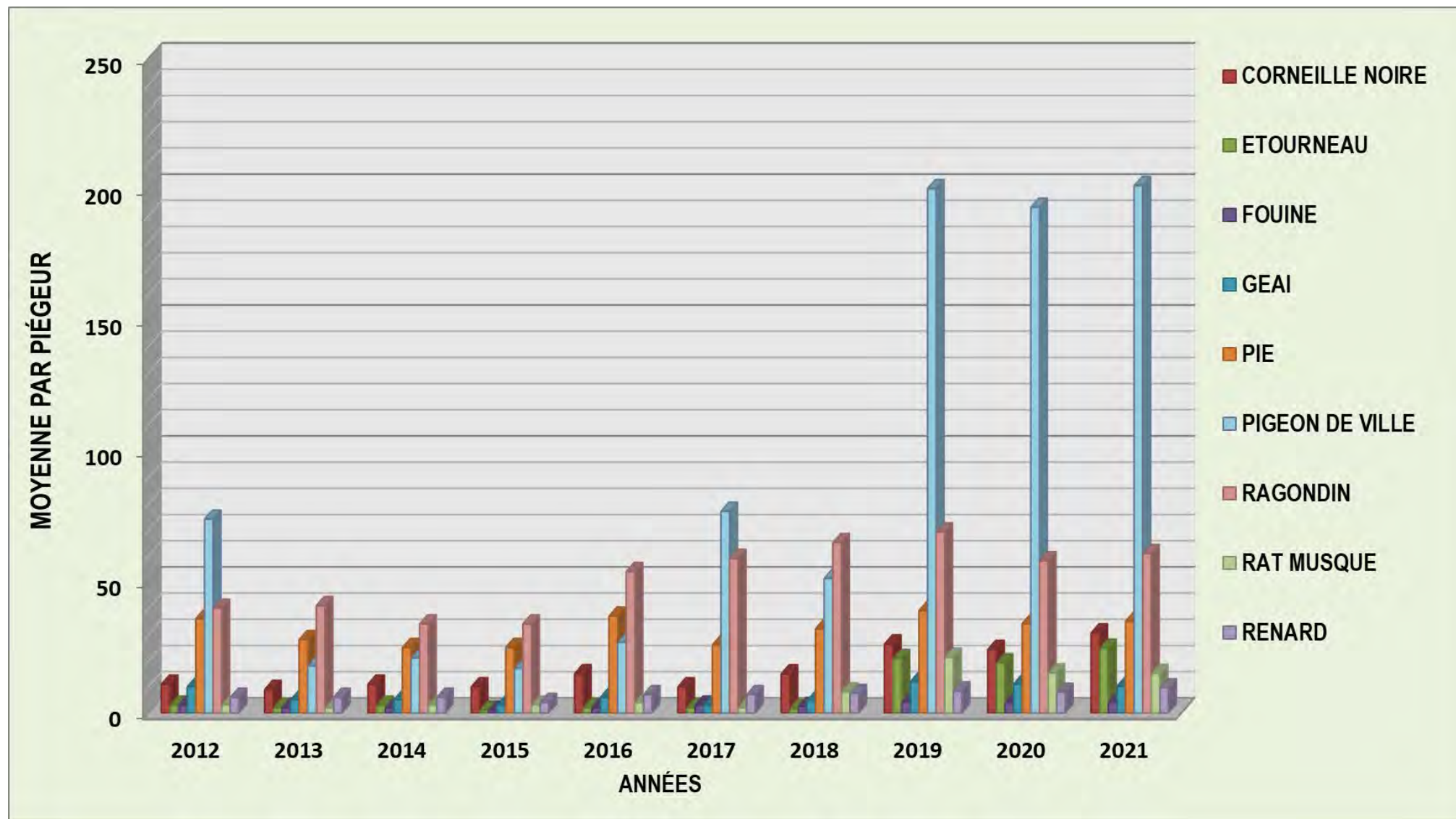
EVOLUTION MOYENNE PAR PIÉGEUR DEPUIS 2012

SAISONS \ ESPÈCES	CORNILLE	CORBEAUX	ETOURNEAU	FOUINE	GEAI	PIE	PIGVEOLE DE	RAGONDIN	MUSQUET	RENAUD
2012	11	-	3	3	10	36	74	40	3	6
2013	9	-	2	2	5	28	18	41	2	6
2014	11	-	3	2	5	25	21	34	3	6
2015	10	-	1	1	3	25	17	34	3	4
2016	15	-	2	2	6	37	27	54	4	7
2017	10	-	2	3	3	26	77	59	2	7
2018	15	-	2	3	5	32	51	65	8	7
2019	26	-	21	4	12	39	200	69	21	8
2020	24	14	19	4	11	34	193	58	15	8
2021	31	16	25	4	10	35	201	61	15	10



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

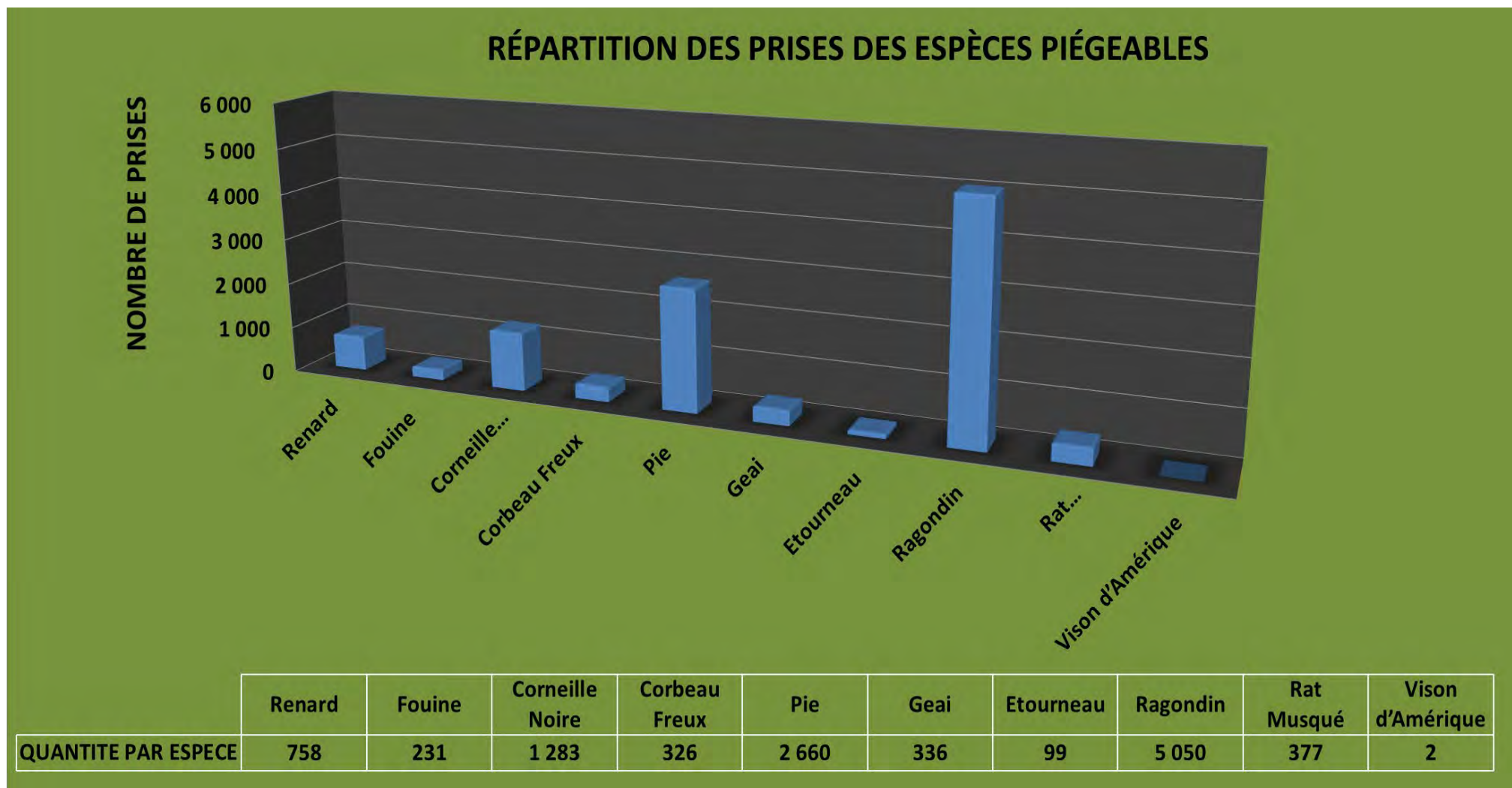




ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

5. Bilan des prises des espèces piégeables et non-piégeables

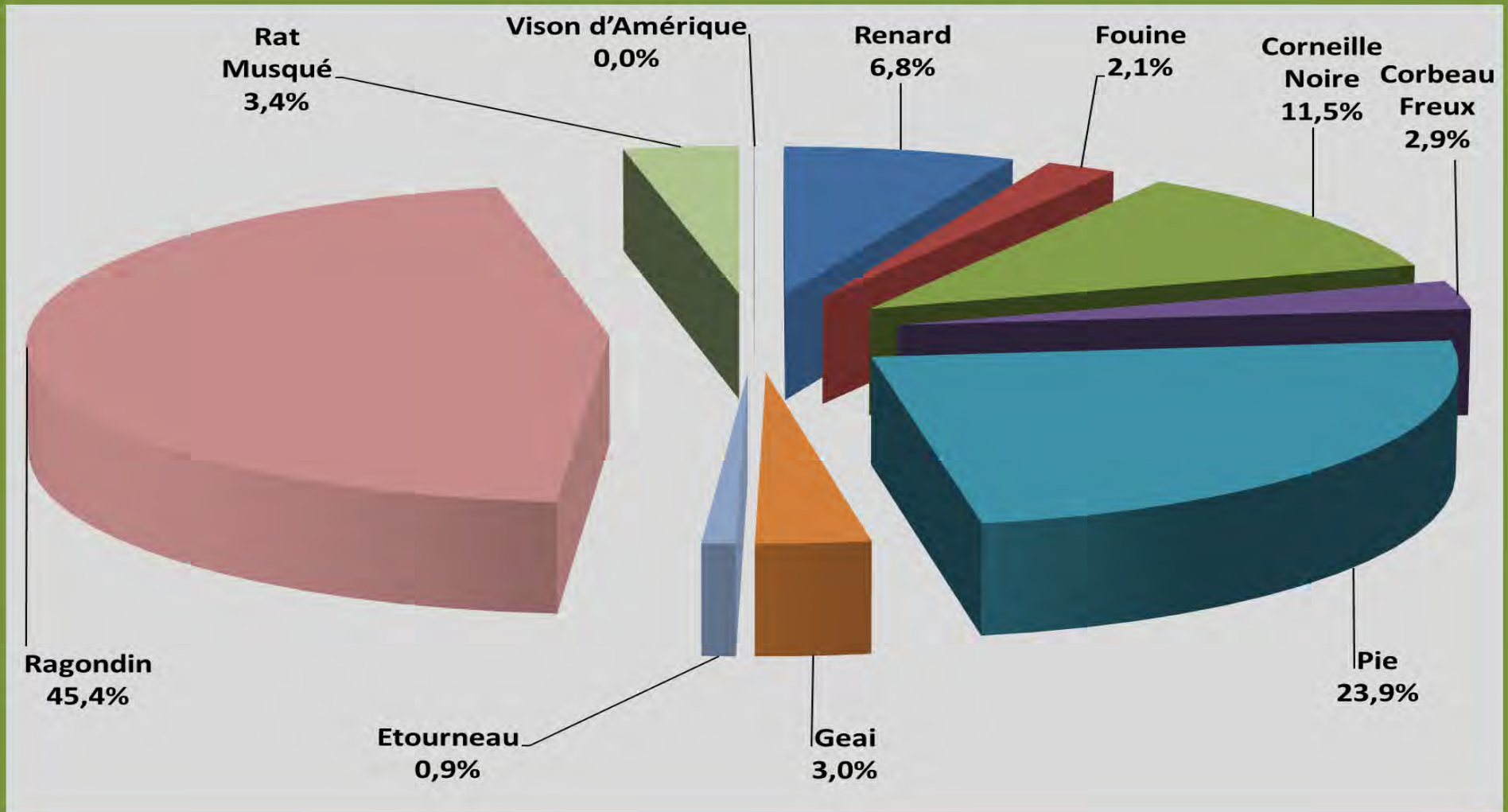




ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPARTITION DES PRISES DES ESPÈCES PIÉGEABLES



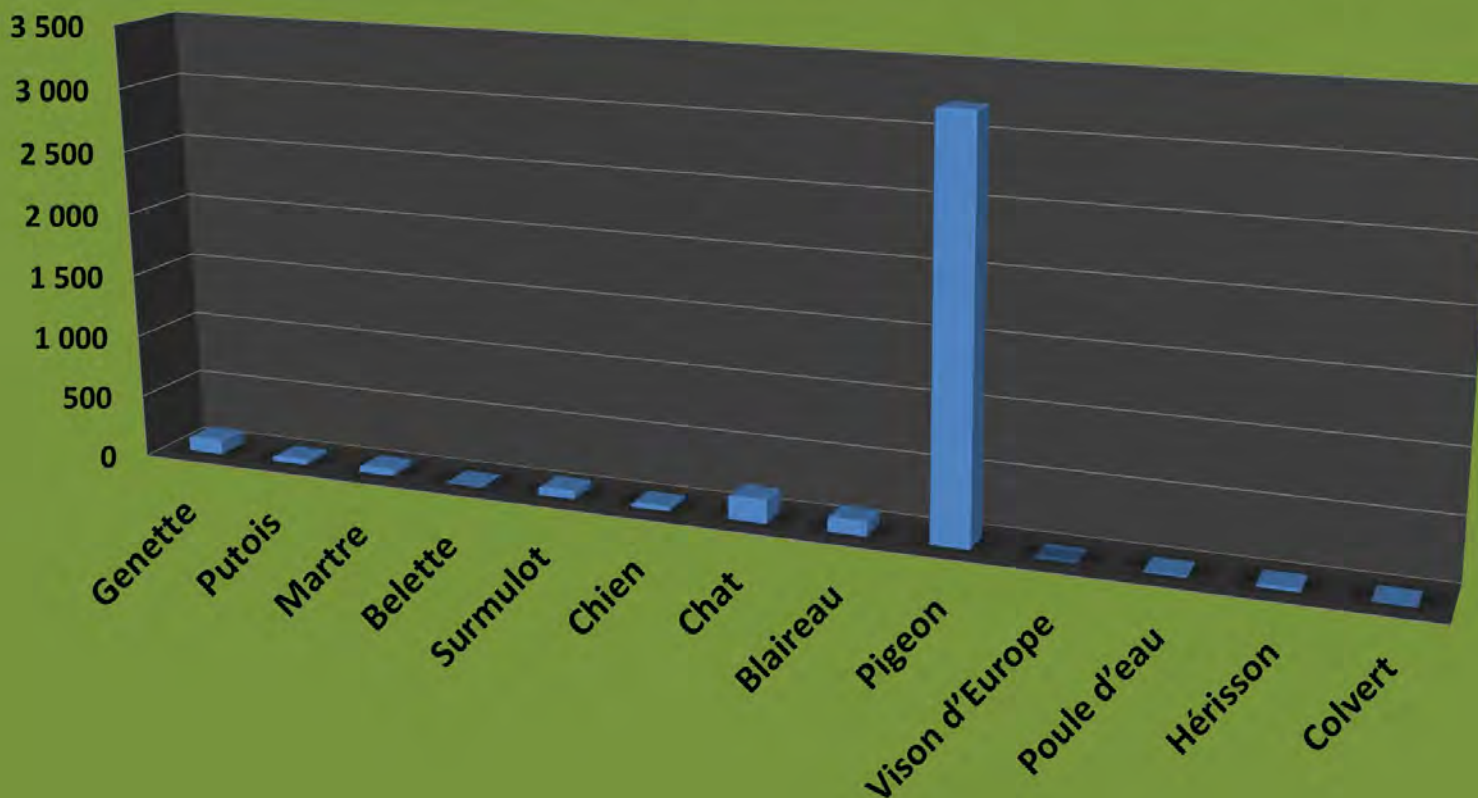


ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPARTITION DES PRISES DES ESPÈCES NON-PIÉGEABLES

NOMBRE DE PRISES

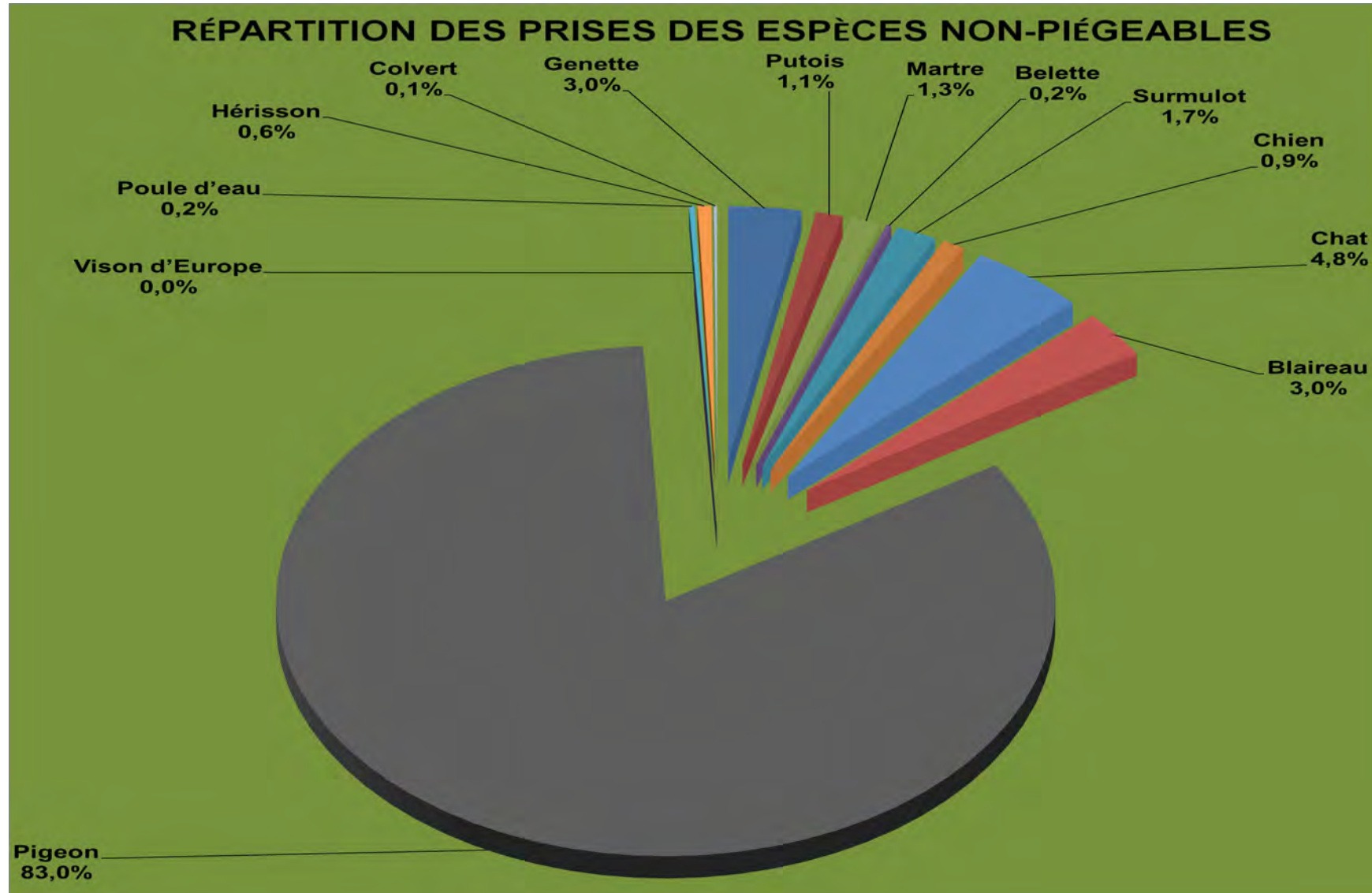


	Genette	Putois	Martre	Belette	Surmulot	Chien	Chat	Blaireau	Pigeon	Vison d'Europe	Poule d'eau	Hérisson	Colvert
■ QUANTITE PAR ESPECE	117	43	51	8	65	36	187	116	3 222	0	9	22	5



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6. Analyse des prises pour chaque espèce, commune et type de piège

LE RENARD :

La répartition des prises suit celle des piégeurs actifs de l'APATG. Les piégeurs ayant renvoyés un bilan se répartissent le long des cours d'eau et les prises de Renards en vont de même.

Malgré tout, la répartition se fait de manière plutôt homogène et connaît une nouvelle hausse vis-à-vis de la saison passée (+ 88 prises).

La moyenne des prises par piégeur a légèrement augmenté cette année.

Les piégeurs réalisent en grande majorité la capture du Renard avec les pièges de la Catégorie 1 et le collet à arrêtoir de la Catégorie 3.

Le montant des dégâts a baissé et atteint les **24 468,00 €**. Ce chiffre reste néanmoins élevé.

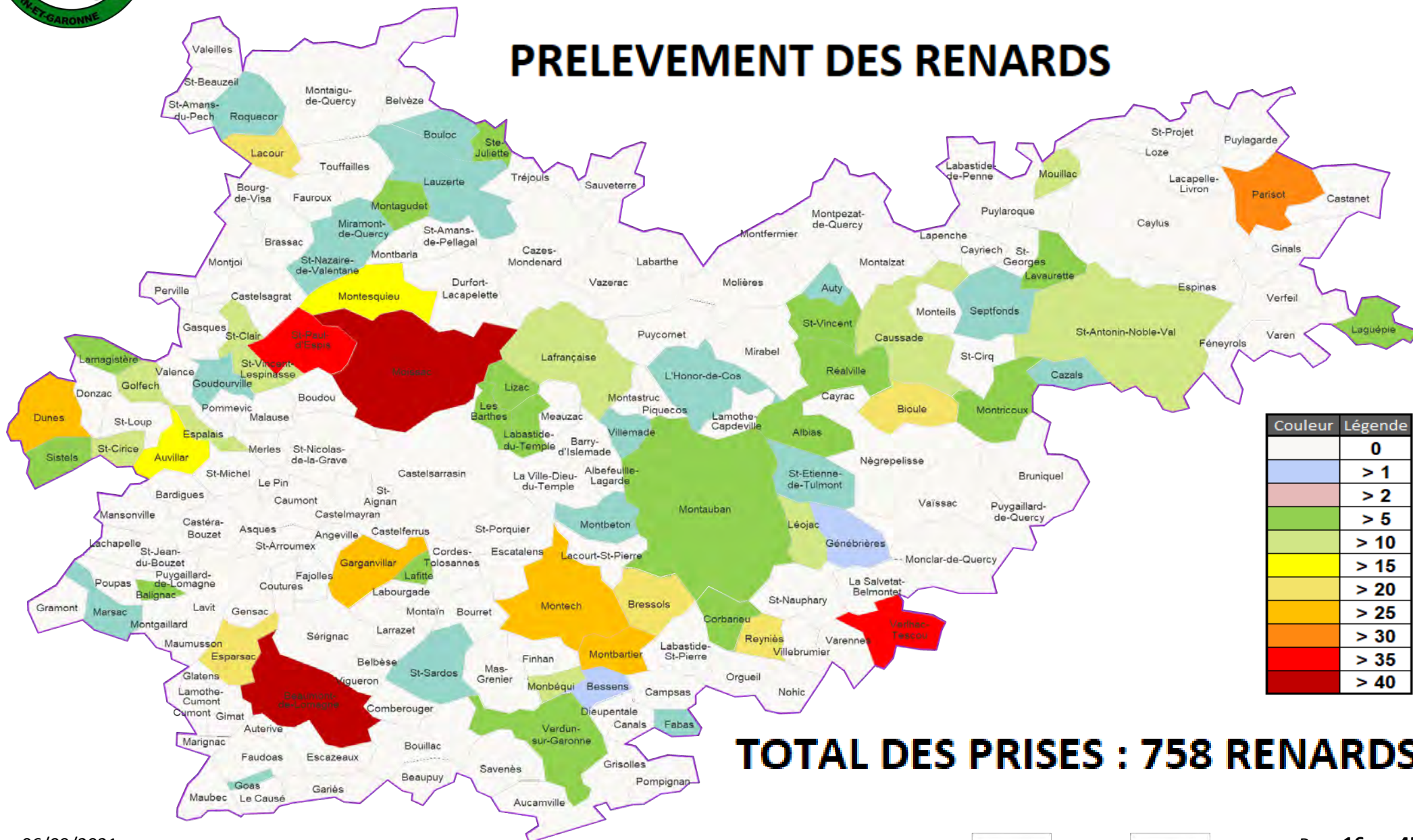
Cette saison est donc positive pour la régulation de l'espèce Renard qui semble stable sur le département.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES RENARDS

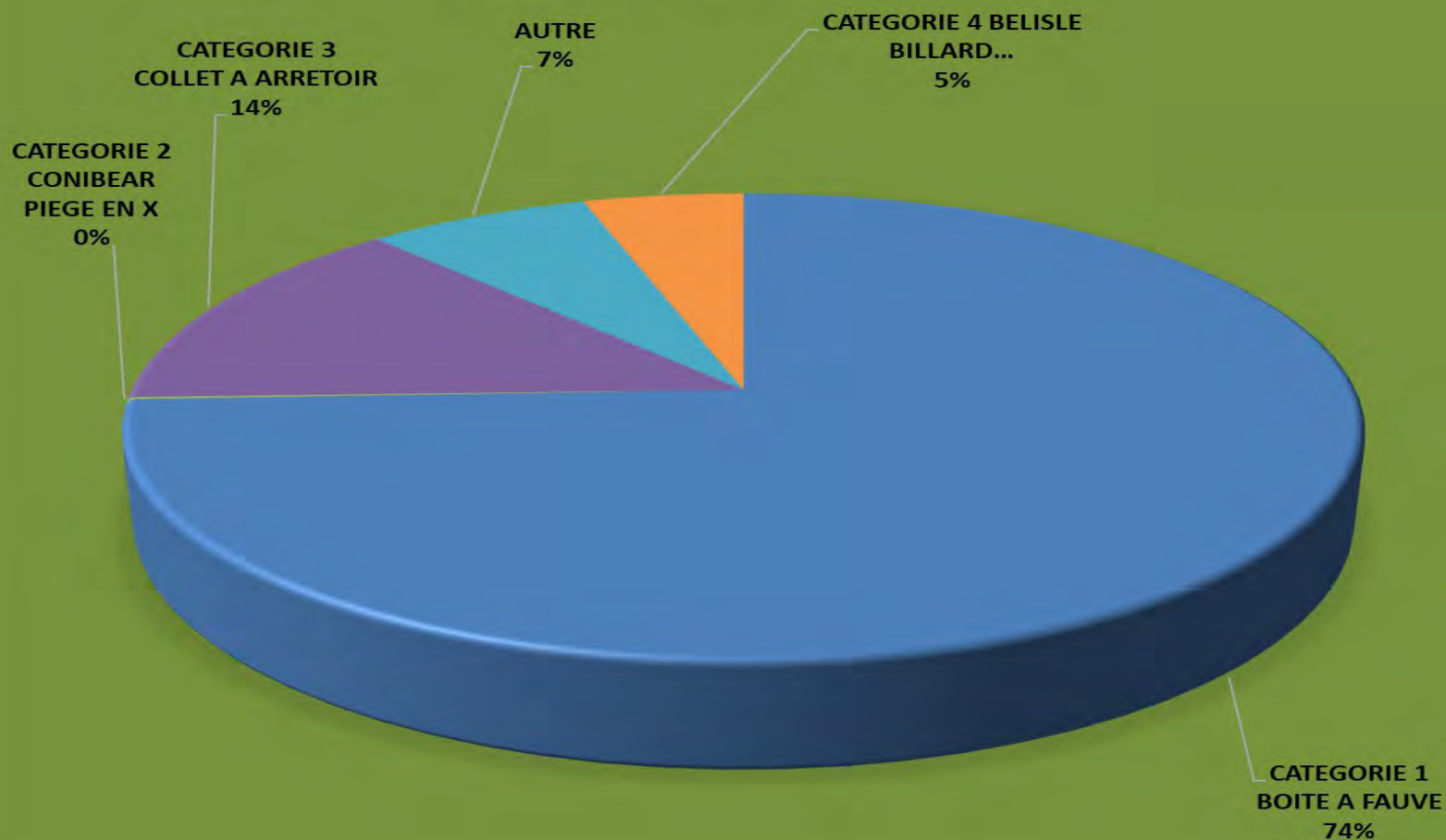




ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPARTITION DES PRISES DE RENARD PAR CATÉGORIE DE PIÈGE





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LA FOUINE :

La répartition des prises n'est pas vraiment parlante et ne permet pas de tirer quelque conclusion que ce soit. Elle laisse envisager une répartition homogène sur le département.

La moyenne des prises par piégeur est stable cette année et le nombre de Fouines capturé voit une **toute petite hausse de 3** spécimens.

Les piégeurs réalisent en grande majorité la capture de la Fouine avec les pièges de la Catégorie 1.

Le piège à œuf de la Catégorie 2 n'arrive qu'en seconde position.

Les contraintes liées à l'utilisation des pièges tuants (zone Loutre) joint à la difficulté de capturer une Fouine expliquent la diminution lente mais régulière du nombre de prises au fil du temps.

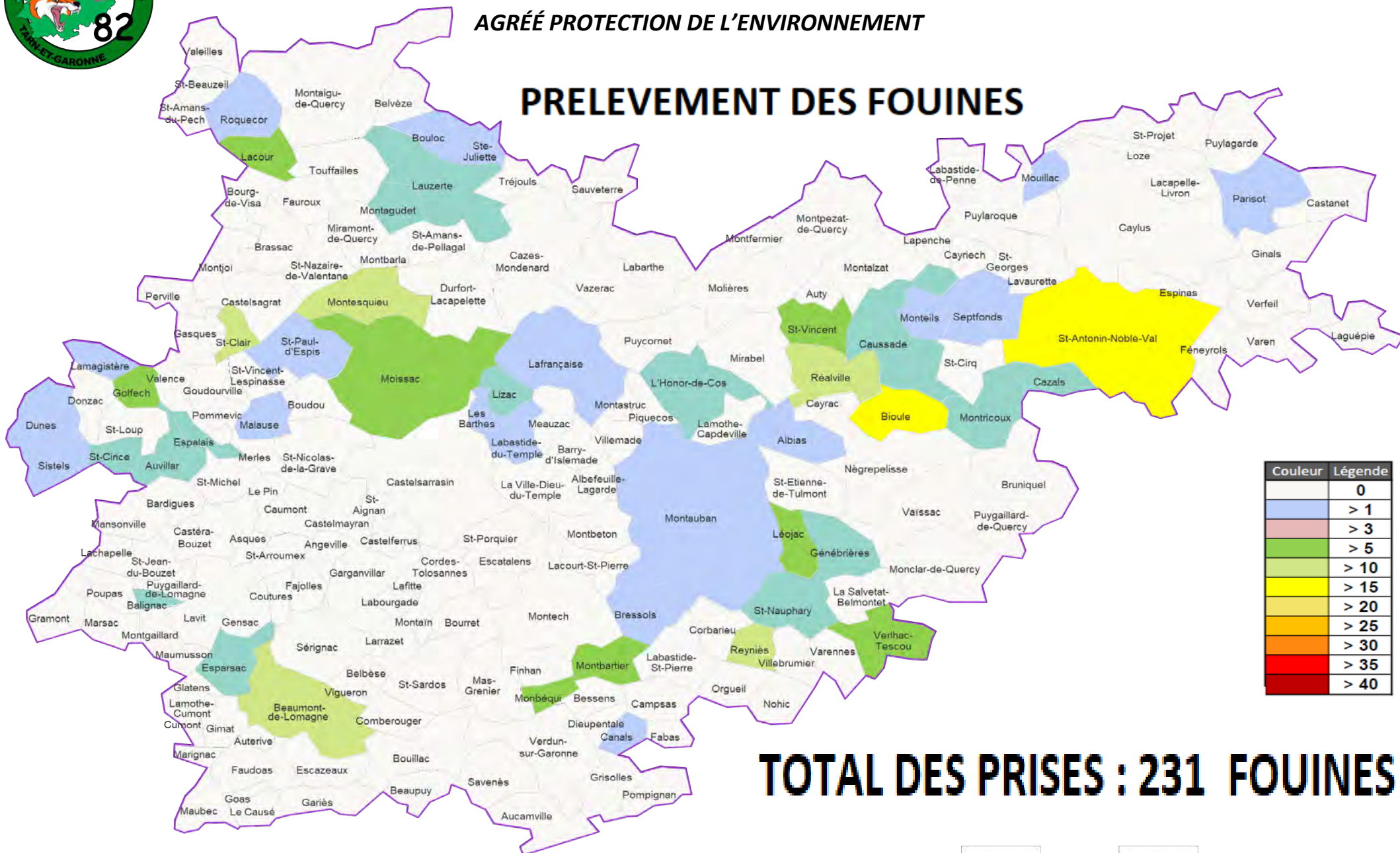
Mais cette année les dégâts chiffrés ont augmenté pour atteindre aux environs de **44 632 €** (6258 € en 2020), ce qui montre que l'espèce est toujours présente et active.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES FOUINES



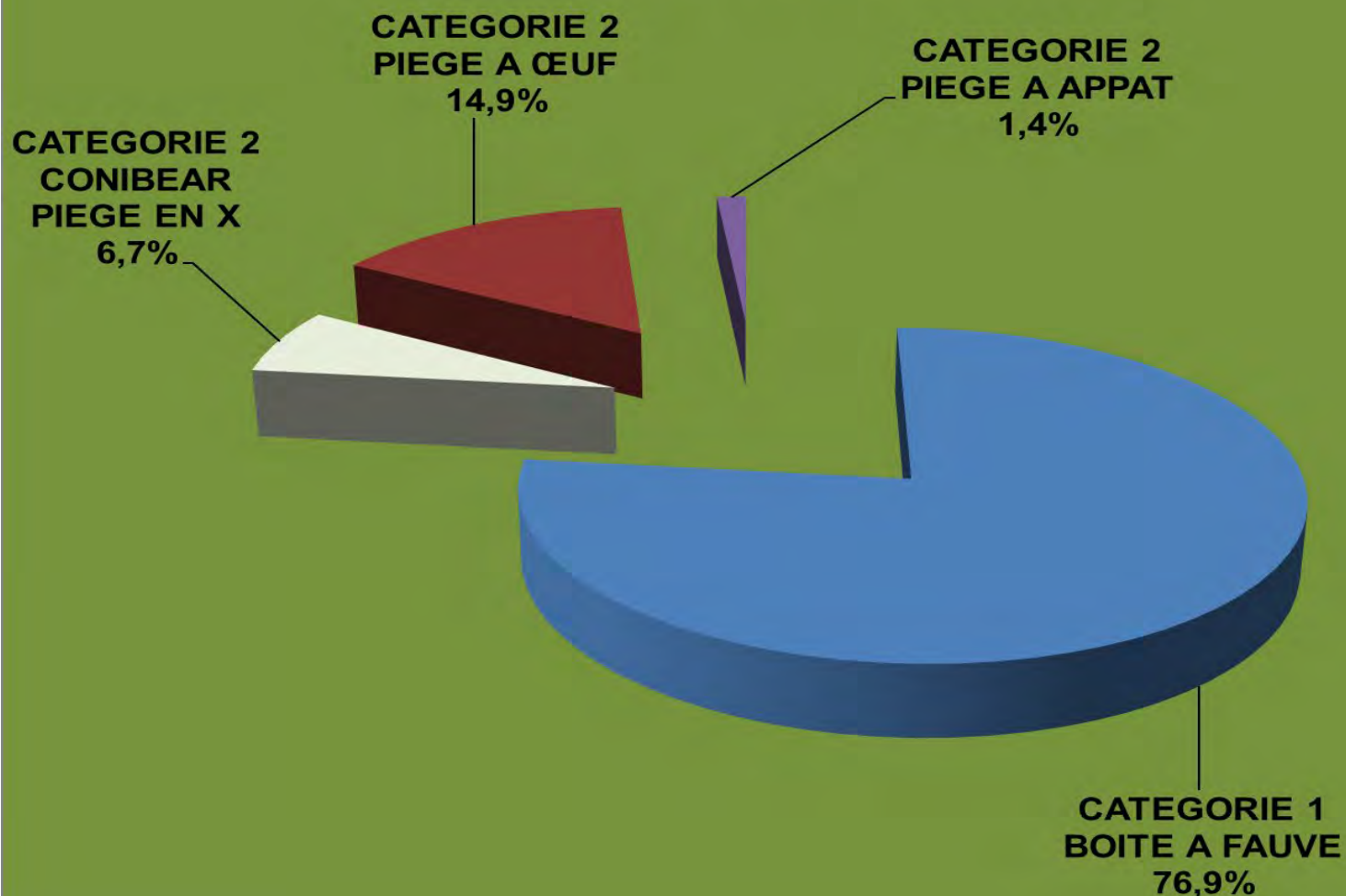
TOTAL DES PRISES : 231 FOUINES



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPARTITION DES PRISES DE FOUINE PAR CATÉGORIE DE PIÈGE





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE RAGONDIN :

La répartition des prises se cantonne très clairement autour du milieu naturel du ragondin (cours d'eau, canaux et retenues d'eau artificielles ou naturelles).

Le nombre de Ragondins pris cette année est en logique baisse vis-à-vis de la situation sanitaire (**environ - 124**), mais de manière moins marquée que l'année passée. Les piégeurs restent actifs et mobilisés sur cette espèce vectrice de la Leptospirose (des cas de contamination en France encore médiatisés récemment).

La moyenne des prises par piégeur est stable.

Les piégeurs ont réalisé en grande majorité la capture du Ragondin avec les pièges de la Catégorie 1 avec 82 % des prises.

Le piège de la Catégorie 2 (X) arrive toujours en seconde position. Les zones soumises à l'application des restrictions d'utilisations des pièges de Catégorie 2 compliquent le travail des piégeurs qui ne peuvent financer, poser et relever en respectant les horaires autant de cages de Catégorie 1 que de X de Catégorie 2.

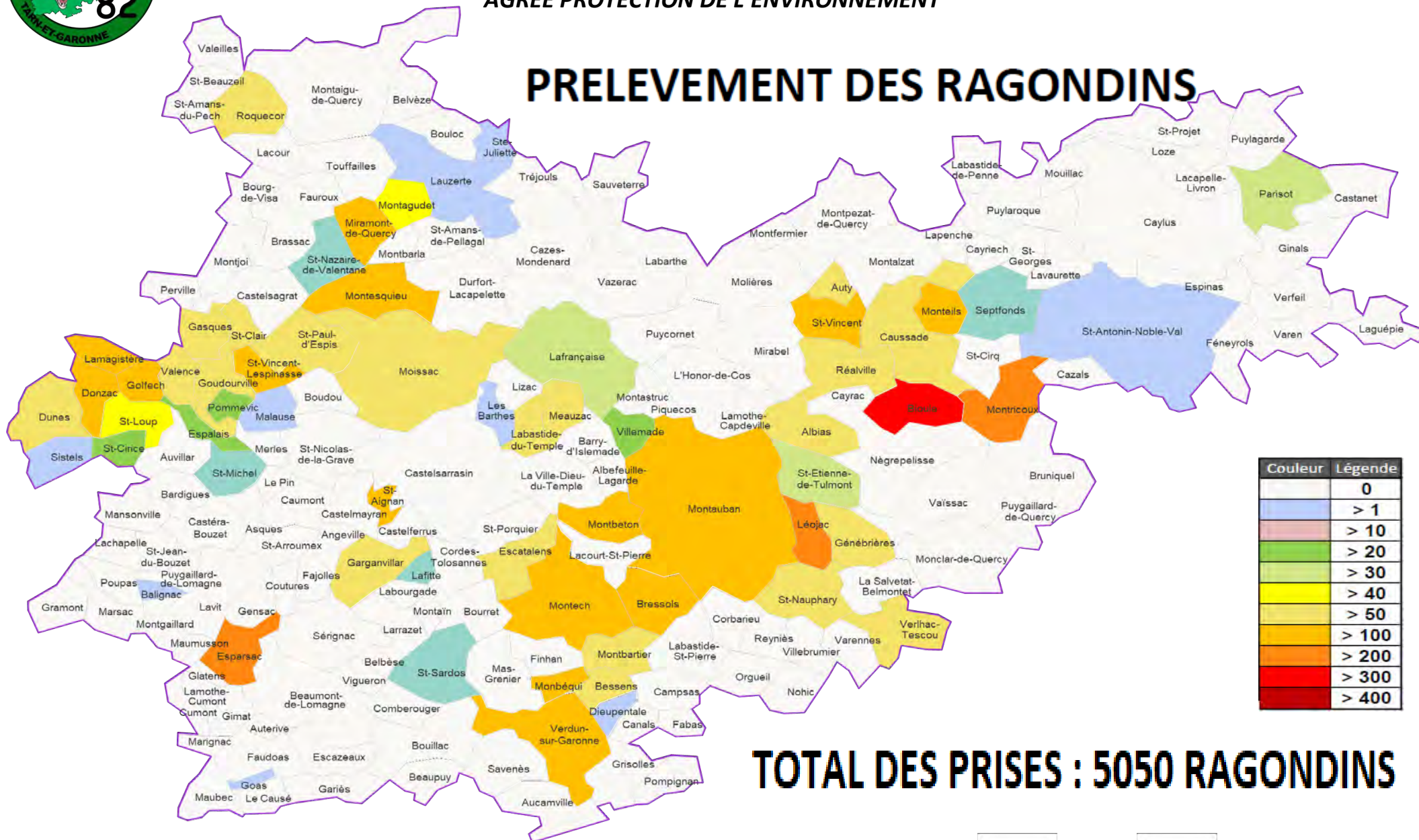
Il faudra être attentif à l'évolution des données de captures du Ragondin dans les années à venir et de la motivation d'une génération de piégeurs majoritairement ancienne et donc peu motivée à l'utilisation de cage de la Catégorie 1.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES RAGONDINS

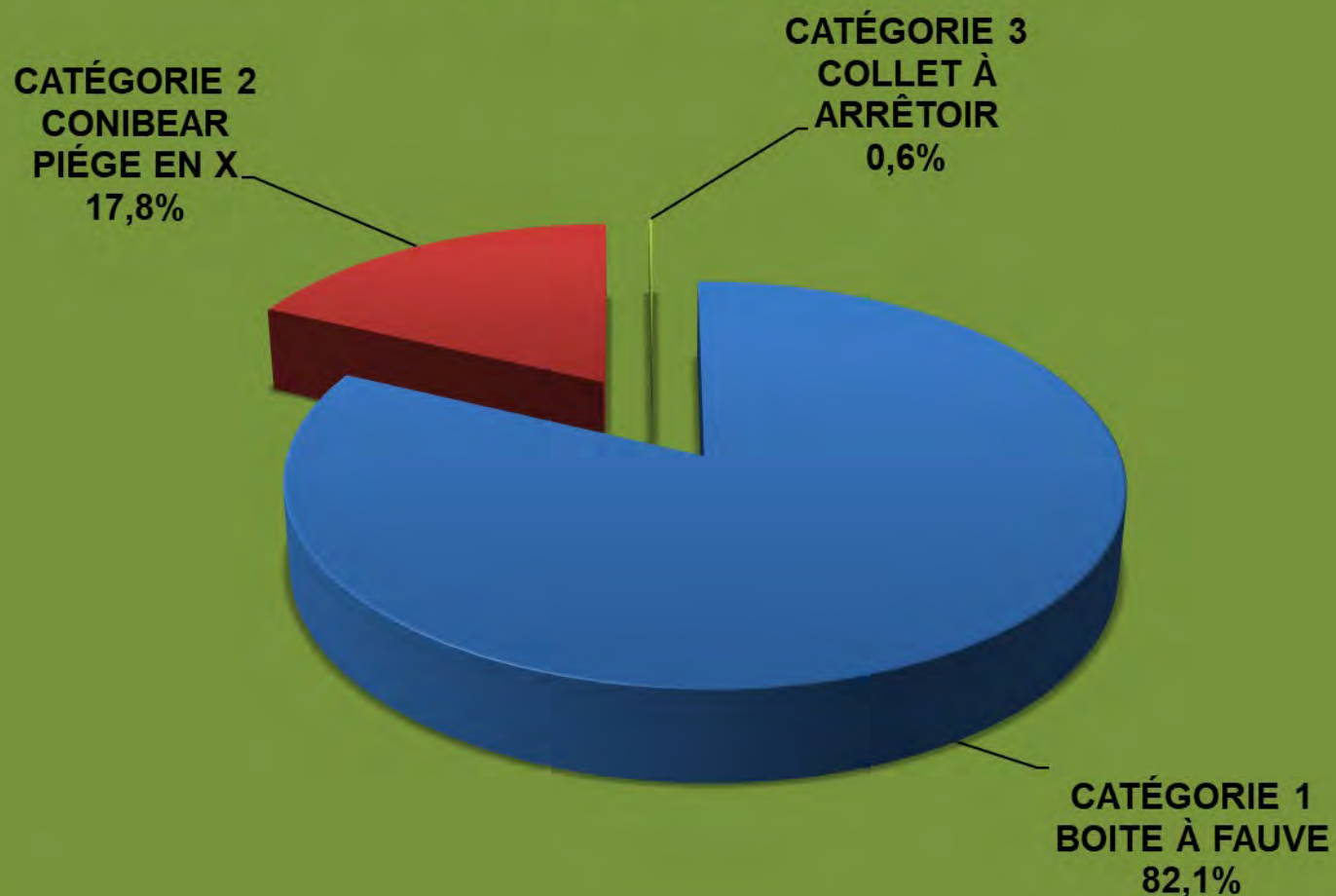


TOTAL DES PRISES : 5050 RAGONDINS



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE
AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**RÉPARTITION DES PRISES DE RAGONDIN
PAR CATÉGORIE DE PIÈGE**





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE RAT MUSQUE :

La répartition des prises se cantonne toujours autour du secteur de Golfech.

Quelques prises ont été faites du côté de Montauban et Caussade mais dans des proportions très faibles. Mais fait nouveau, des bilans venant de Bioule démontre une présence significative.

Le nombre de Rats Musqués pris cette année est encore en diminution (**environ - 20**). Ce qui représente - 420 prises sur les deux dernières saisons.

Est-ce un signe de réussite ? Difficile à dire si l'on regarde de près l'augmentation radicale du montant des recensements de dégâts chiffrés de l'année passée (**+ 13 800 € environ**) et le montant de cette année (**11 950 €**).

La moyenne de prises par piégeur se stabilise. Les prises se concentrent donc encore sur quelques piégeurs.

Il sera intéressant de surveiller l'évolution de la population de cette EEE ⁽¹⁾ en Tarn-et-Garonne et notamment sur la commune de Bioule si les piégeurs du secteur renvoi un bilan l'année prochaine.

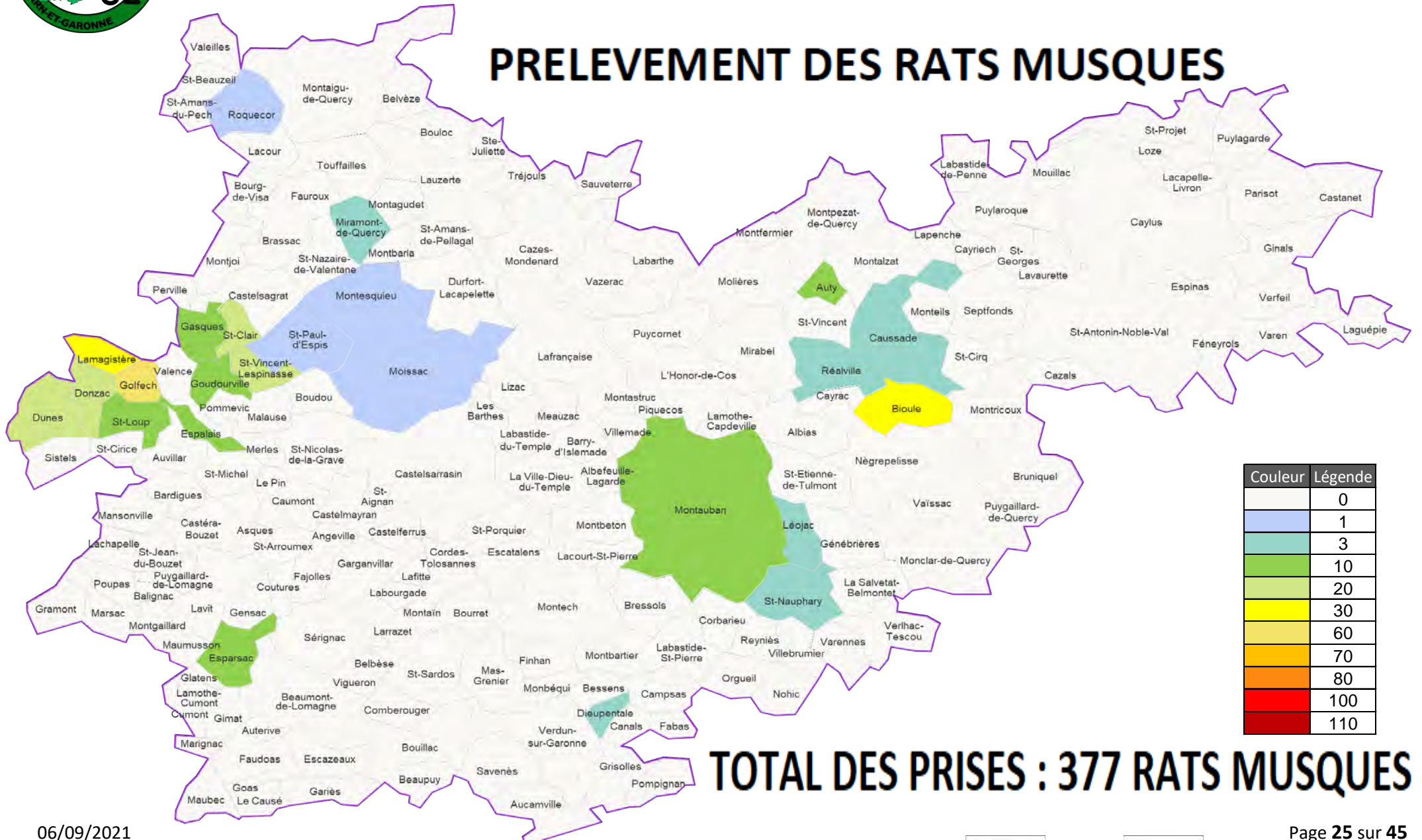
(1) EEE : Espèce Exotique Envahissante.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES RATS MUSQUES



TOTAL DES PRISES : 377 RATS MUSQUES

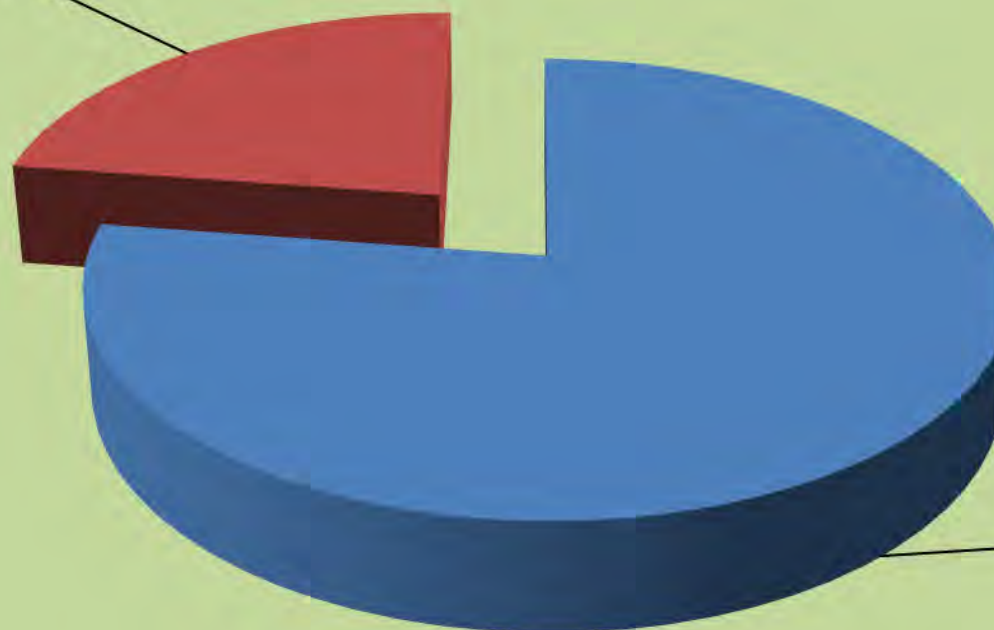


ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPARTITION DES PRISES DE RAT-MUSQUÉ PAR CATÉGORIE DE PIÈGE

CATÉGORIE 2
CONIBEAR
PIÈGE EN X
23%



CATÉGORIE 1
BOITE A FAUVE
77,3%



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE VISON D'AMERIQUE :

La répartition des 2 seules prises se cantonne sur la seule commune de Roquecor, dans l'extrême nord du département comme l'année passée. En 2018-2019 deux autres visons d'Amérique ont été pris sur la commune voisine de Sauveterre.

Le nombre de Visons d'Amérique pris cette année est encore très faible ce qui est bon pour la préservation du Vison d'Europe.

Les piégeurs ont réalisé ces captures uniquement dans les pièges de la Catégorie 1.

Le recensement de dégâts chiffrés est nul comme à l'accoutumée.

Cette année encore aucun vison d'Europe n'a été signalé par les piégeurs dans leur bilan.

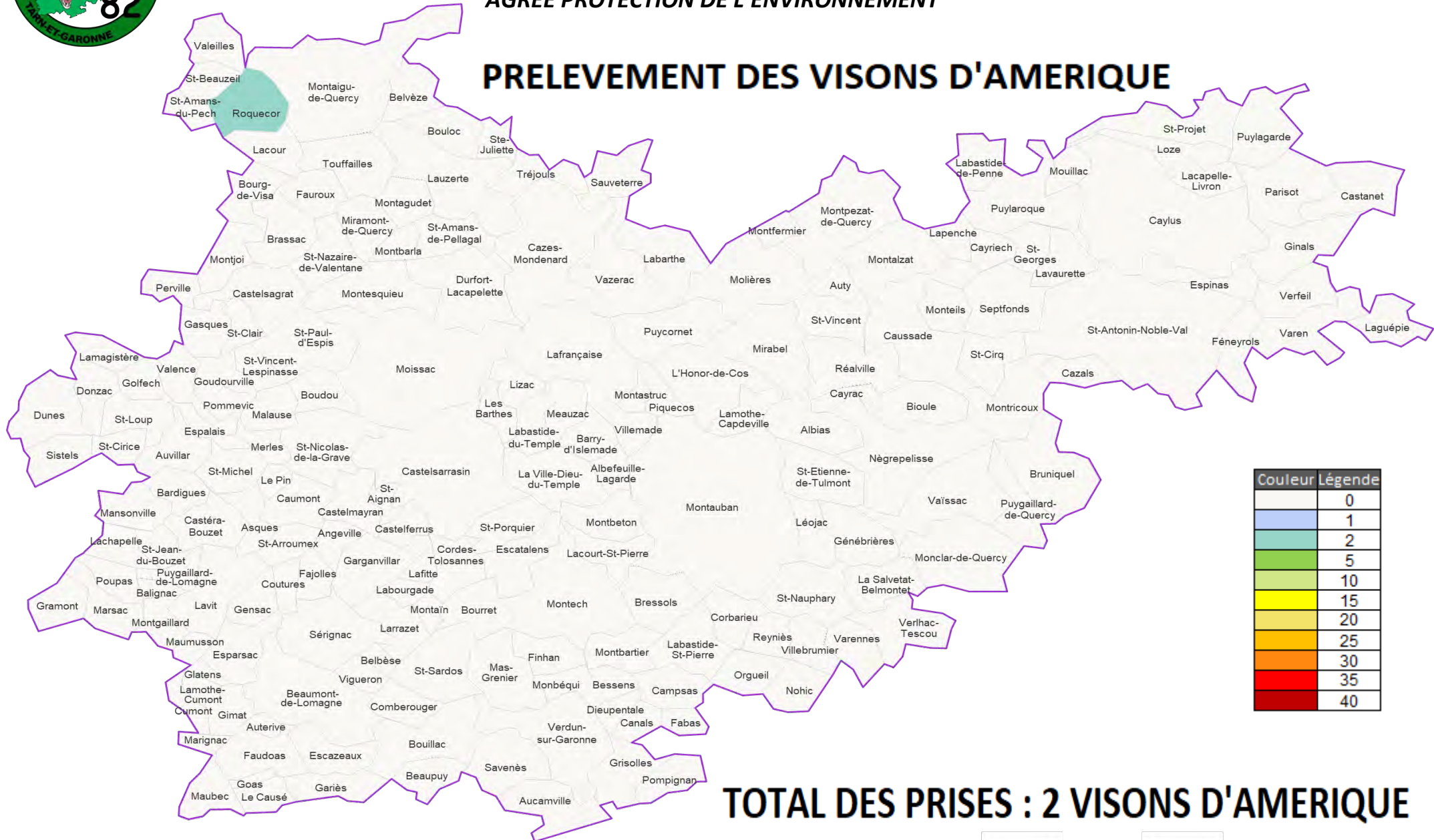
Ce point est tristement remarqué par l'APATG.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES VISIONS D'AMERIQUE



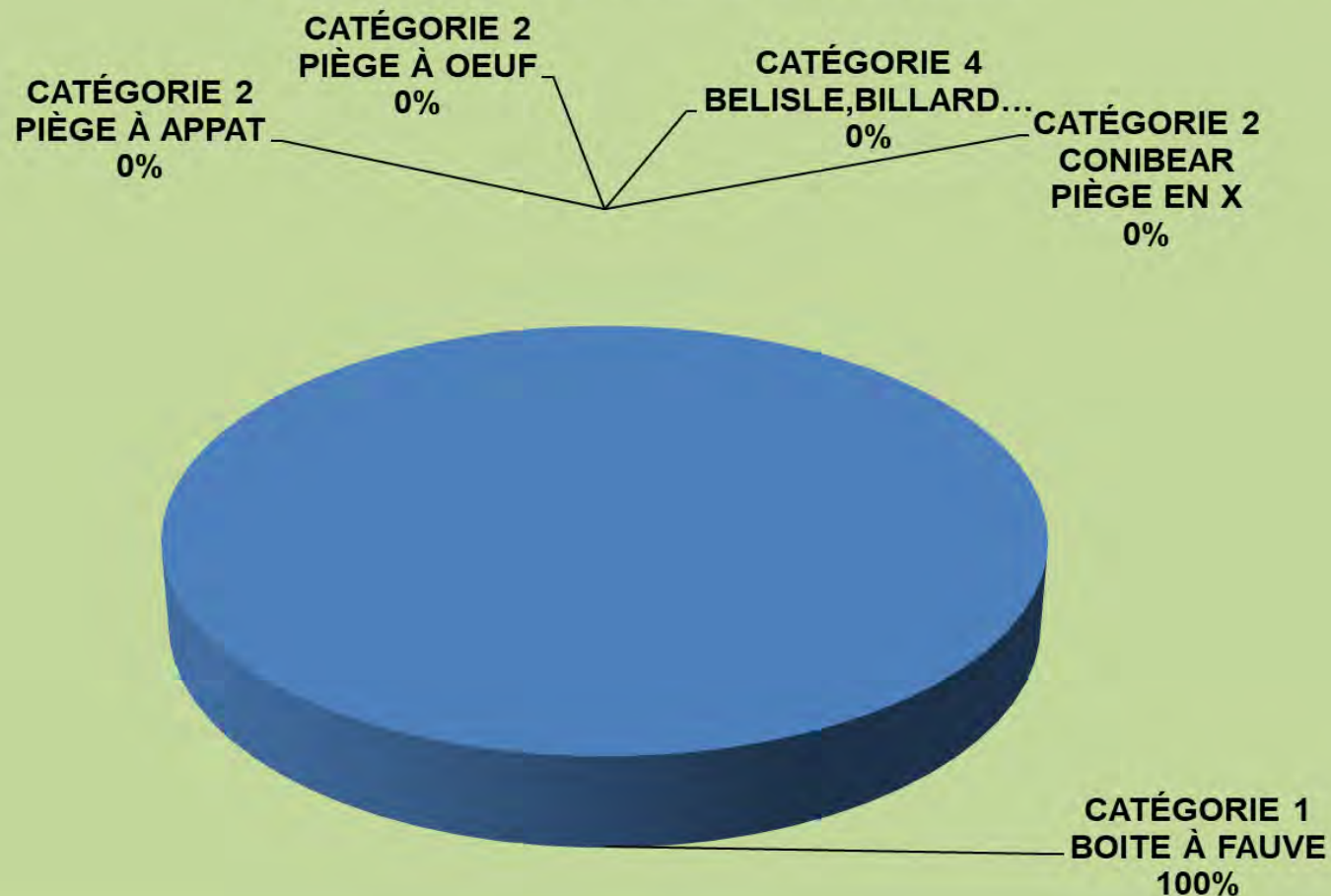
TOTAL DES PRISES : 2 VISIONS D'AMERIQUE



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPARTITION DES PRISES DE VISIONS D'AMÉRIQUES PAR CATÉGORIE DE PIÈGES





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LA CORNEILLE NOIRE :

La répartition des prises se fait de manière assez éparse sur tout le département avec à noter un pic sur la commune de Labastide-du-Temple. La carte révèle aussi une présence, au vu du nombre de captures, plus forte sur la partie ouest du département qui possède une topographie de plaine plus favorable à l'exploitation céréalière que l'est du Tarn-et-Garonne.

Le nombre de Corneilles noires capturé enregistre une **hausse de + 200 prises**, qui compense la baisse de l'année passée.

Les piégeurs ont réalisé ces captures uniquement dans les pièges de la Catégorie 1.

Le recensement des dégâts chiffrés relevé par nos adhérents enregistre une explosion par rapport à la saison passée (**+ 60 000 €**), et est bien supérieur avec un **total de 82 550 €**.

Le travail des piégeurs sur cette espèce est quasi uniquement réalisé au profit des professionnels du monde agricole.

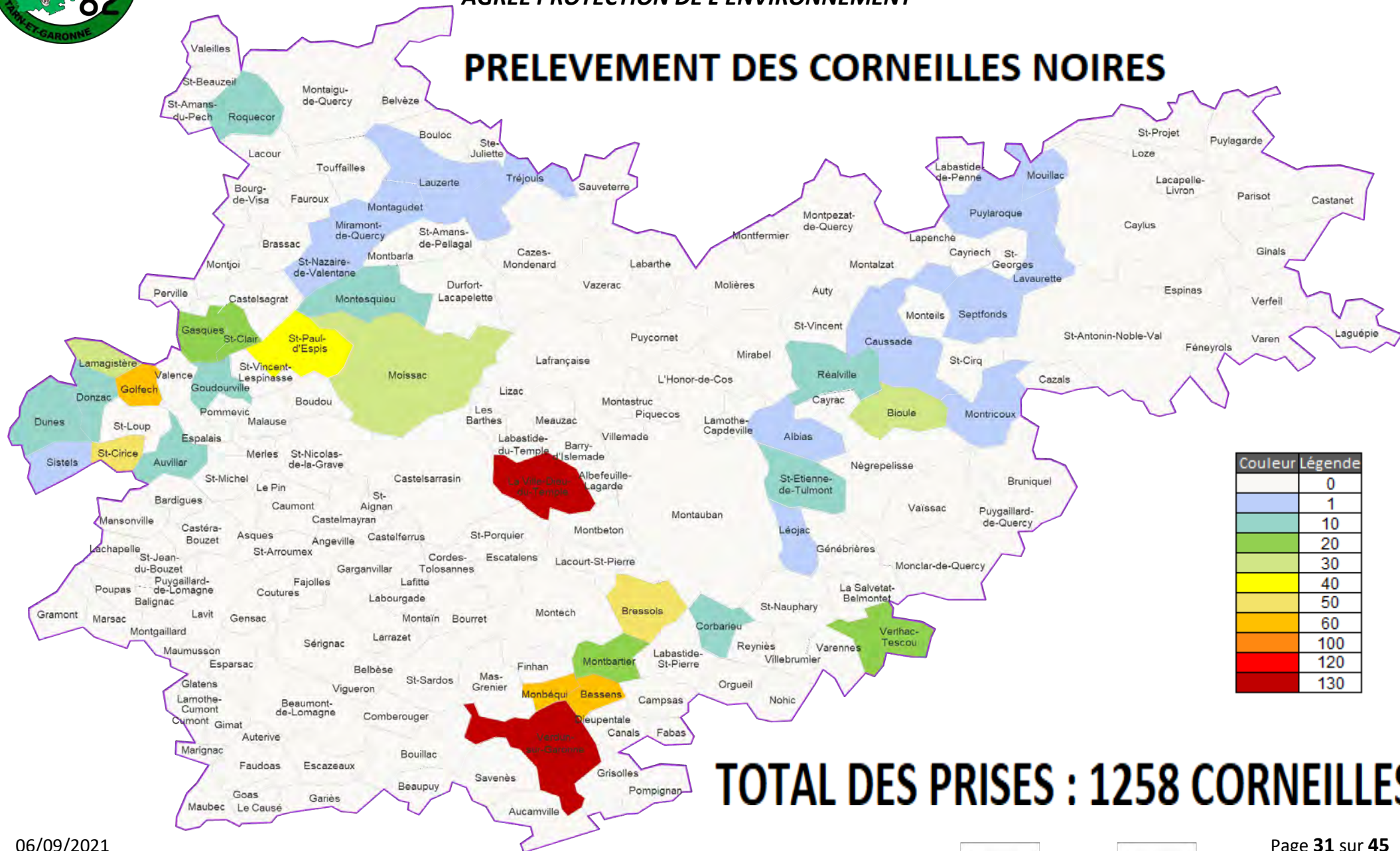
La crise sanitaire de la COVID-19 a freiné le travail des piégeurs l'année passée plus significativement que cette année ce qui peut expliquer l'explosion des dégâts engendrés par la baisse des prises de l'année précédente (combiné à la baisse éventuelle des prélèvements par tir des chasseurs).



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES CORNEILLES NOIRES



TOTAL DES PRISES : 1258 CORNEILLES



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LA PIE BAVARDE :

La répartition des prises se fait de manière assez uniforme sur tout le département avec à noter, comme les 2 années précédentes, un pic sur la commune de Bressols.

Le nombre des Pies Bavardes capturé enregistre une **nette diminution de presque 300 captures** qui relativise la nette augmentation du même nombre l'année passée.

Les piégeurs ont réalisé ces captures uniquement dans les pièges de la Catégorie 1.

Le recensement des dégâts chiffrés est en augmentation pour la seconde année consécutive (**+ 1 800 €**), qui fait passer la barre des 10 000 € de dégâts utilisés comme base de classement par la CNCFS (**12 682 €**).

Le travail des piégeurs sur cette espèce est assez complexe sur le composant recensement de dégâts.

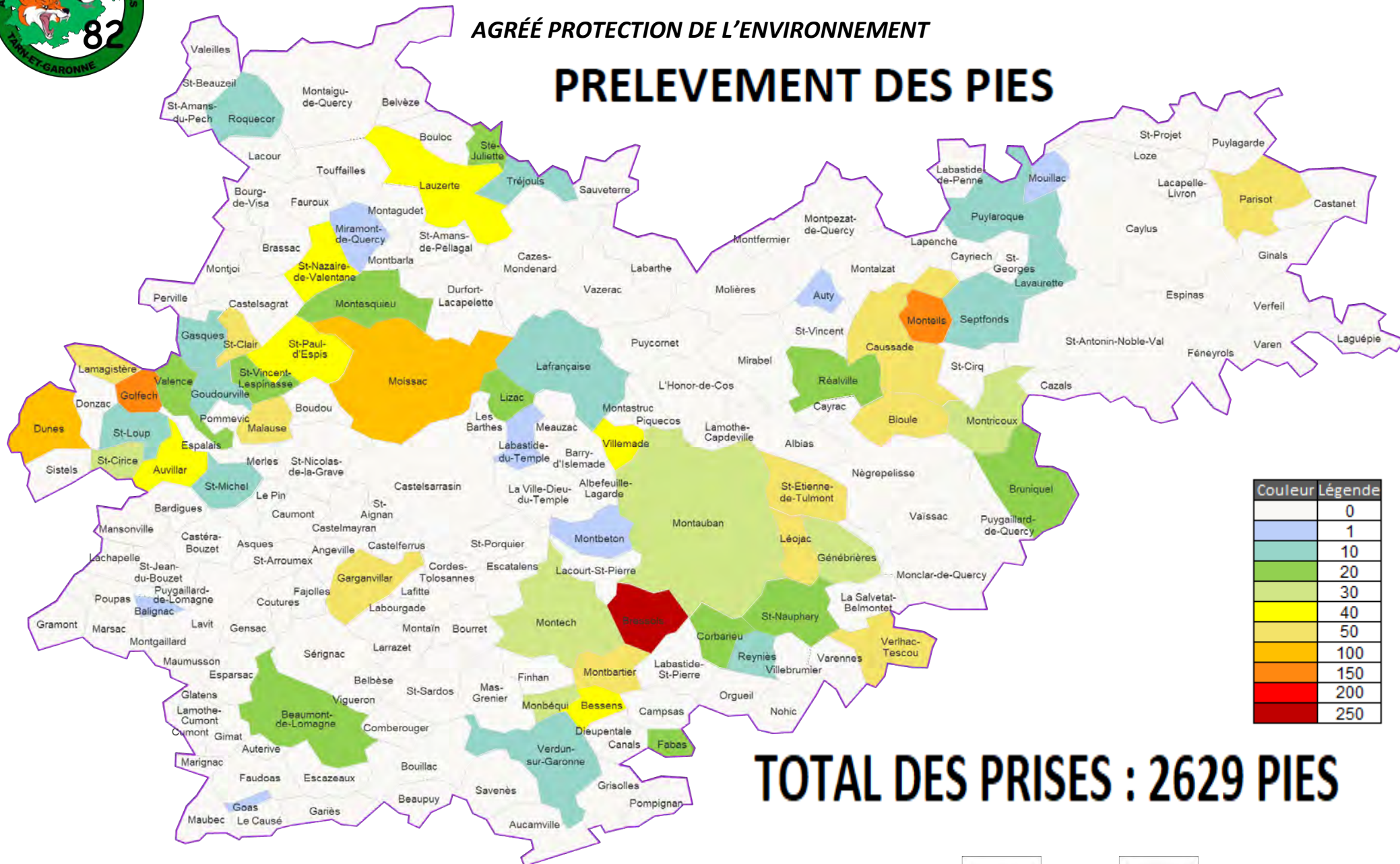
Tous les nids de passereaux détruits par les pies ne sont pas répertoriés car difficilement quantifiables pécuniairement, mais l'investissement des piégeurs pour collecter des données est remarquable cette année encore sur cette ESOD.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES PIES





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE GEAI DES CHENES :

La répartition des prises se fait de manière assez uniforme sur tout le département avec un pic sur la commune de Moissac.

Le nombre de Geais des Chênes capturé enregistre une **significative baisse (- 137 prises)**, ce qui peut s'expliquer par la période de confinement qui est cruciale pour cette ESOD. Les piégeurs les plus âgés et qui sont les plus nombreux ont hésité à sortir pour piéger par crainte du COVID-19.

Les piégeurs ont réalisé ces captures uniquement dans les pièges de la Catégorie 1.

En revanche, le recensement des dégâts chiffrés a été **multiplié par 5** après une année passée où il avait tout simplement doublé par rapport à la saison passée en atteignant en 2021 **7 425 €**.

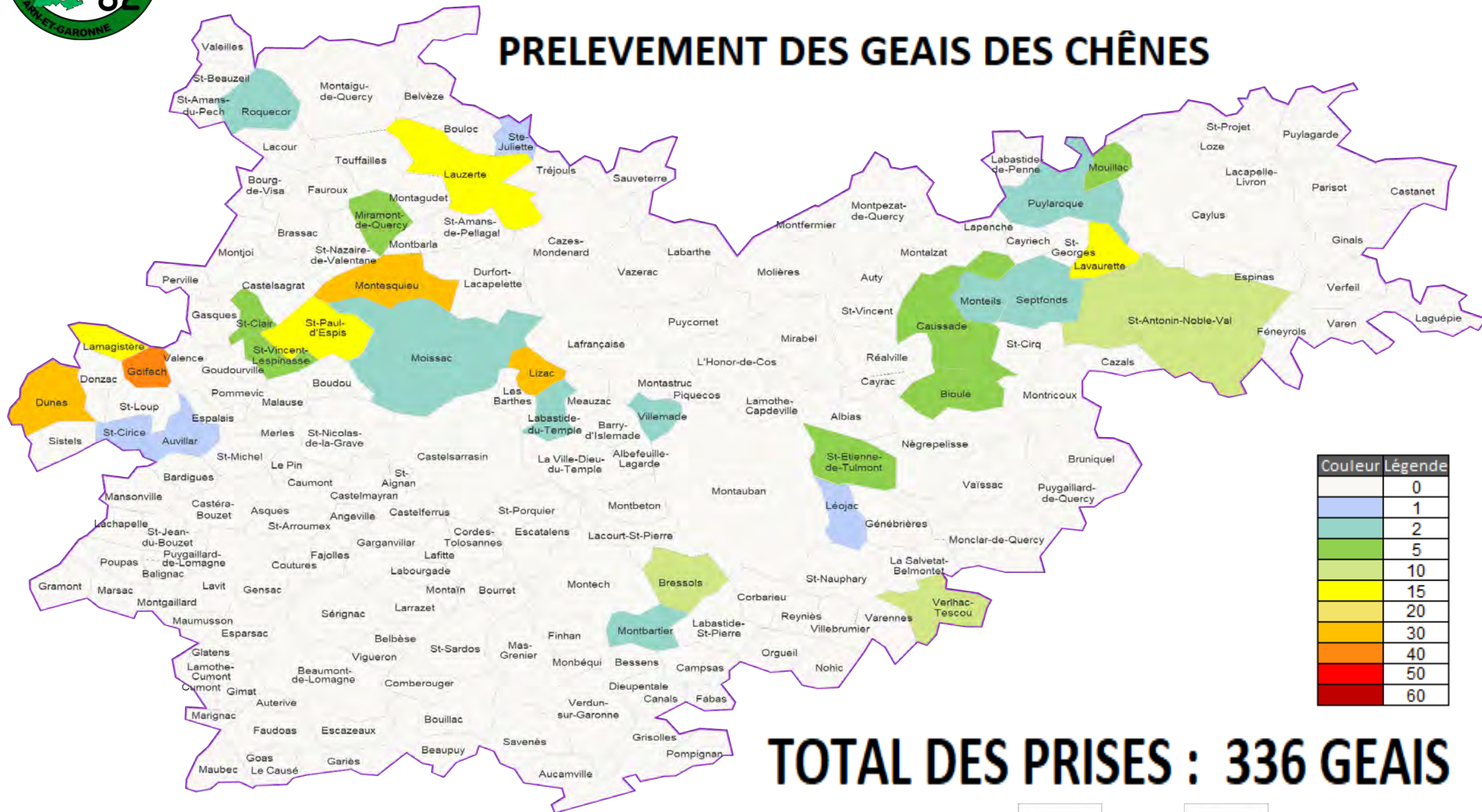
Le travail des piégeurs sur cette espèce est axé, au vu de la réglementation en vigueur, autour des vergers des professionnels ce qui limite le domaine piégeable et le COVID-19 n'a pas arrangé la possibilité d'agir des piégeurs. Malgré tout, à la sortie des périodes les plus « dangereuses de l'épidémie » la collecte des dégâts chiffrés a montré l'impact de cette ESOD.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES GEAIS DES CHÊNES





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'ETOURNEAU SANSONNET :

La répartition des prises se fait de manière très localisée sur le département avec un pic sur la commune de Montesquieu pour cette saison 2020 - 2021.

Le nombre d'Etourneaux Sansonnet capturé enregistré se maintient après une forte baisse l'année passée (prises divisées par presque 4).

Les piégeurs ont réalisé ces captures uniquement dans les pièges de la Catégorie 1.

Le recensement de dégâts chiffrés est passé de nul pour la saison passée à **10 250 €** cette saison.

Le travail des piégeurs sur cette espèce est compliqué car encore à ce jour aucun piège n'est réellement efficace.

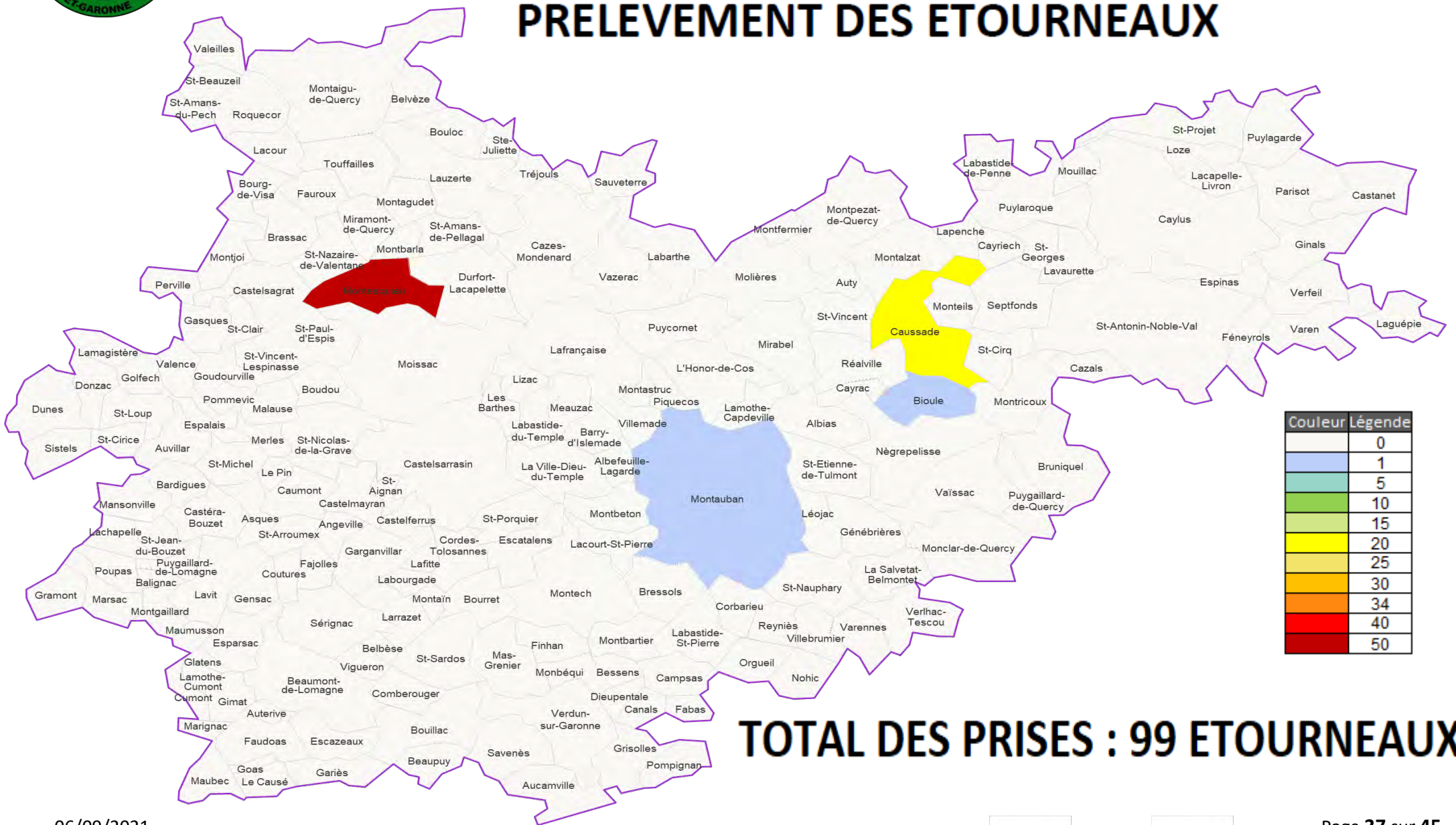
Il avait été demandé un effort aux piégeurs pour collecter des attestations de dégâts cette année malgré le fait que la capture soit difficile et le résultat est bien là.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES ETOURNEAUX



Couleur	Légende
(White)	0
(Light Blue)	1
(Light Green)	5
(Green)	10
(Light Yellow)	15
(Yellow)	20
(Orange)	25
(Dark Orange)	30
(Red-Orange)	34
(Red)	40
(Dark Red)	50

TOTAL DES PRISES : 99 ETOURNEAUX



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE PIGEON DE VILLE :

La répartition des prises se fait de manière disparate sur le département avec de gros cumuls sur certaines communes.

Le nombre de Pigeons de Ville capturé enregistre **une hausse (+1 100 prises)**, et reste très élevé.

Les piégeurs ont réalisé ces captures uniquement dans les pièges de la Catégorie 1.

Le recensement des dégâts chiffrés est encore en nette augmentation par rapport à la saison passée (chiffres doublés).

Le travail des piégeurs, sur cette espèce qui ne dispose pas de statut comme les espèces des Groupes 1,2 et 3 se fait en faveur des agriculteurs et collectivités.

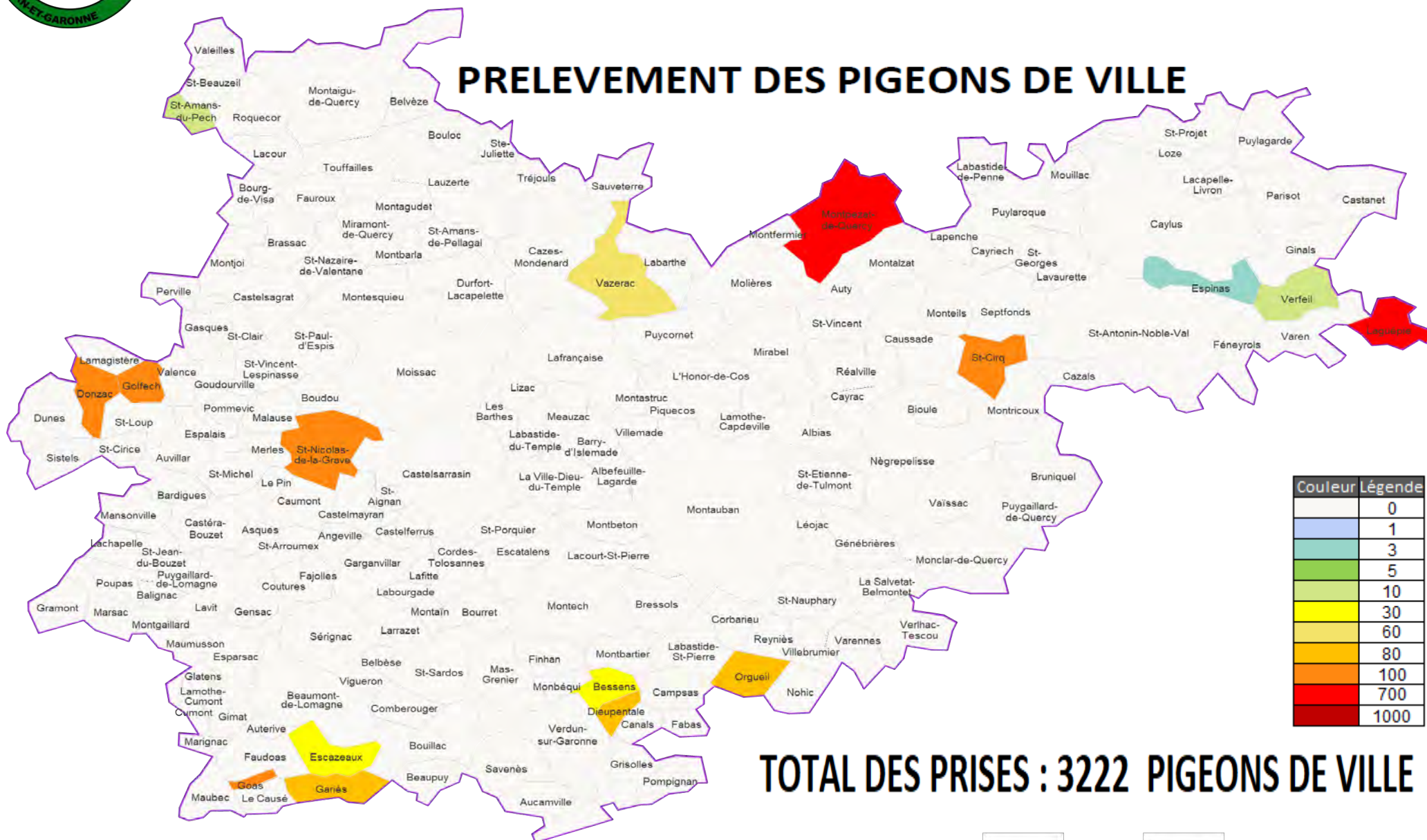
L'APATG a rédigé une convention pigeon qu'elle a signé pour la première fois avec la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont en 2018. Ce sera dorénavant la méthode appliquée par l'APATG et ses piégeurs. En 2019, une nouvelle convention a été signée avec la Mairie de Génébrières et en 2021 avec la commune de Corbarieu.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES PIGEONS DE VILLE



TOTAL DES PRISES : 3222 PIGEONS DE VILLE



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE CORBEAU FREUX :

Deuxième année de piégeage du Corbeau Freux pour les piégeurs de Tarn-et-Garonne suite à son reclassement en juillet 2019.

La répartition des prises se fait de manière disparate sur le département avec comme la Corneille noire une tendance vers les plaines de l'ouest.

Le nombre de Corbeau Freux capturé reste faible, mais enregistre **une hausse de 184 prises, un nombre multiplié par 2**, pour un total de **326 prises**.

Les piégeurs ont réalisé ces captures uniquement dans les pièges de la Catégorie 1.

Le recensement des dégâts chiffrés est en revanche une nouvelle fois très significatif et **atteint les 78 350 €**.

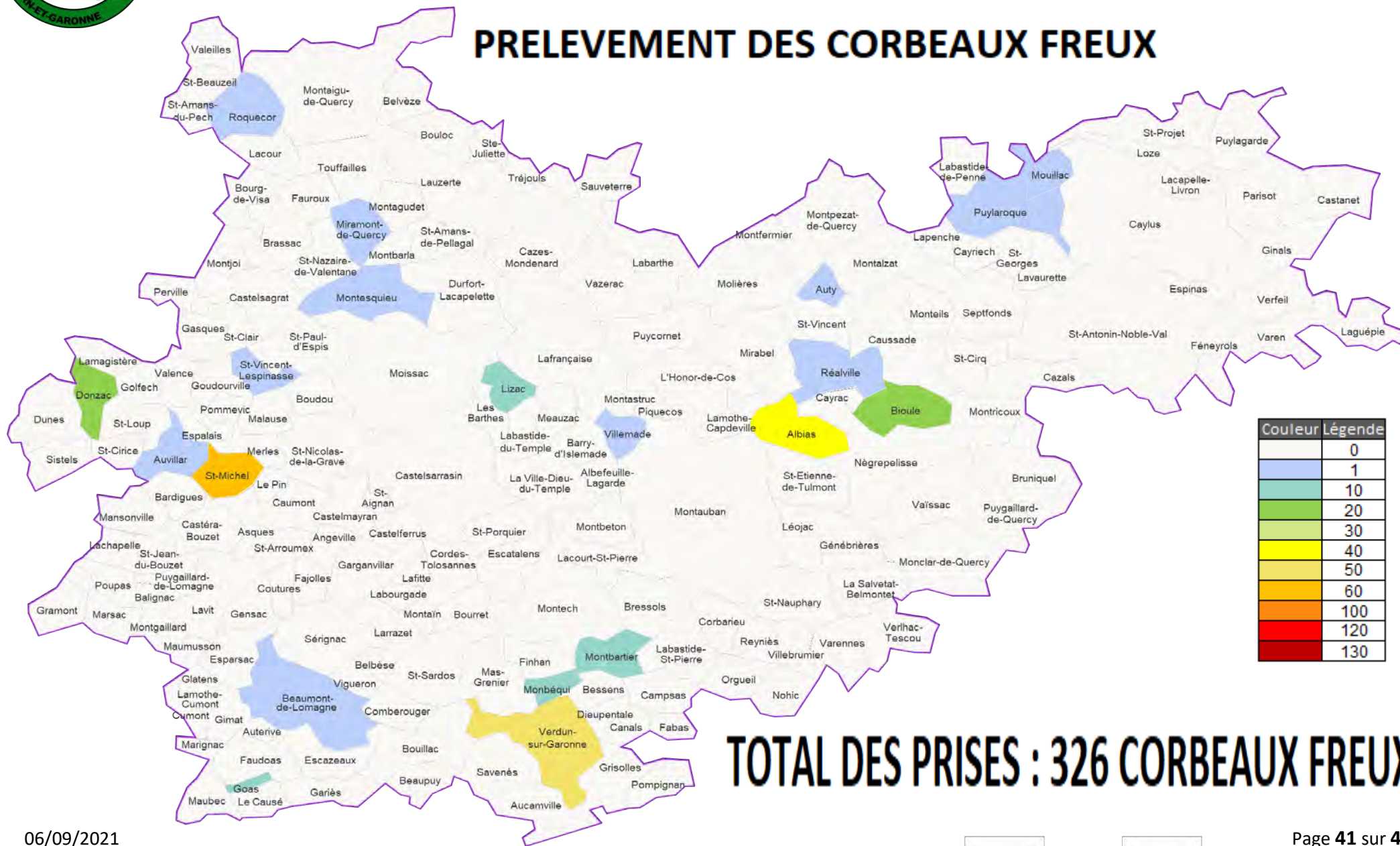
Espérons voir plus de prises la saison prochaine sans une période de confinement et avec le reclassement de cette espèce au G2 de Tarn-et-Garonne.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRELEVEMENT DES CORBEAUX FREUX



TOTAL DES PRISES : 326 CORBEAUX FREUX



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

7. Analyse des déclarations de dégâts chiffrés par espèces piégeables

ANIMAL PIÉGÉ	QUANTITÉ TOTAL DES PRISES	MONTANT DES DÉGATS RECENSÉS	QUANTITÉ D'ANIMAUX OBJET D'UNE DÉCLARATION	COÛT MOYEN DES DÉGATS PAR ANIMAL	TRANSPOSITION SUR LE TOTAL DES CAPTURES
CORNEILLE	1 283	82 550 €	866	95 €	122 300 €
CORBEAU FREUX	326	78 350 €	135	580 €	189 201 €
ÉTOURNEAU	99	10 250 €	3	3 417 €	338 250 €
FOUINE	231	44 632 €	95	470 €	108 526 €
GEAI	336	7 425 €	137	54 €	18 210 €
PIE	2 660	12 682 €	554	23 €	60 892 €
RAGONDIN	5 050	102 577 €	2764	37 €	187 415 €
RAT MUSQUÉ	377	11 950 €	194	62 €	23 222 €
RENARD	758	24 718 €	411	60 €	45 587 €
VISON D'AMÉRIQUE	2	0 €	0	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL	11122	375 134 €	5159		



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPARTITION DES DÉGÂTS DES ESPÈCES PIÉGEABLES

■ DÉGATS BRUTS PAR ESPÈCE





ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

8. Analyse des déclarations de dégâts chiffrés par espèces non-piégeables

ESPÈCES NON-PIÉGEABLES					
ANIMAL PIÉGE	QUANTITÉ	MONTANT DES DÉGATS RECENSÉS	QUANTITÉ D'ANIMAUX OBJET D'UNE DÉCLARATION	COÛT MOYEN DES DÉGATS PAR ANIMAL	TRANSPOSITION SUR LE TOTAL DES CAPTURES
BELETTE	65	1 500 €	3	500 €	32 500 €
BLAIREAU	116	18 830 €	12	1 569 €	182 023 €
CHAT	187	0 €	0	#DIV/0!	#DIV/0!
CHIEN	36	0 €	0	#DIV/0!	#DIV/0!
GENETTE	117	980 €	14	70 €	8 190 €
MARTRE	51	360 €	2	180 €	9 180 €
PUTOIS	43	208 €	4	52 €	2 236 €
SURMULOT	65	100 €	12	8 €	542 €
PIGEON DE VILLE	3 222	25 600 €	1611	16 €	51 200 €
VISON D'EUROPE	0	0 €	0	#DIV/0!	#DIV/0!
TOTAL	3902	47 578 €	1658		

A noter que la Genette fait l'objet de plus en plus de prises (26 en 2018-2019, 106 en 2019-2020 et 117 en 2020-2021), et chaque année certains piégeurs font remonter des dégâts chiffrés qui transposés dépassent 14 000 € en 2020. Il en va de même avec l'espèce Blaireau qui atteint un montant de 175 747 € en 2021.



ASSOCIATION des PIÉGEURS AGRÉÉS de TARN-et-GARONNE

AGRÉÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉPARTITION DES DÉGATS DES ESPÈCES NON-PIÉGEABLES

■ DÉGATS BRUTS PAR ESPÈCE

